Nombres
PREMIÈRE PARTIE EN VUE DU DÉPART DU SINAI

I — LE RECENSEMENT

1 YAHWEH parla à Moïse au désert de Sinaï,
dans la tente de réunion, le premier jour du
second mois, la deuxième année après leur
sortie du pays d'Égypte, en disant :
2 « Faites le compte de toute l'assemblée des
enfants d'Israël, selon leurs familles, selon leurs
maisons patriarcales, en comptant par tête le
nom de tous les mâles
3 depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous les
hommes aptes à porter les armes en Israël ; vous
en ferez le dénombrement selon leurs troupes,
toi et Aaron.
4 Il y aura avec vous un homme de chaque
tribu, chef de sa maison patriarcale.
5 Voici les noms de ceux qui se tiendront avec
vous : Pour Ruben : Elisur, fils de Sédéur ;
6 pour Siméon : Salamiel, fils de Surisaddaï ;
7 pour Juda : Nahasson, fils d'Aminadab ;
8 pour Issachar : Nathanaël, fils de Suar ;
9 pour Zabulon : Eliab, fils de Hélon ;
10 pour les fils de Joseph, pour Ephraïm :
Elisama, fils d'Ammiud ; pour Manassé :
Gamaliel, fils de Phadassur ;
11 pour Benjamin : Abidan, fils de Gédéon ;
12 pour Dan : Ahiéser, fils d'Ammisaddaï ;

13 pour Aser : Phégiel, fils d'Ochran ;
14 pour Gad : Eliasaph, fils de Duel ;
15 pour Nephtali : Ahira, fils d'Enan. »
16 Tels sont ceux qui furent appelés de l'assemblée ; ils étaient princes des tribus de leurs pères, chefs des milliers d'Israël.
17 Moïse et Aaron, ayant pris ces hommes qui avaient été désignés par leurs noms,
18 convoquèrent toute l'assemblée pour le premier jour du deuxième mois. Et ils furent enregistrés selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, en comptant par tête les noms, depuis l'âge de vingt et au-dessus.
19 Comme YAHWEH l'avait ordonné à Moïse, celui-ci en fit le dénombrement dans le désert de Sinaï.
20 Fils de Ruben, premier-né d'Israël, leurs descendants selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, en comptant les noms par tête, tous les mâles depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous les hommes en état de porter des armes :
21 les recensés de la tribu de Ruben furent quarante-six mille cinq cents.
22 Fils de Siméon, leurs descendants selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, leurs recensés en comptant les noms par tête, tous les mâles depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous les hommes en état de porter les armes :
23 les recensés de la tribu de Siméon furent cinquante-neuf mille trois cents.
24 Fils de Gad, leurs descendants selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, en

comptant les noms depuis l'âge de vingt ans et
au-dessus, tous les hommes en état de porter les
armes :
25 les recensés de la tribu de Gad furent
quarante-cinq mille six cent cinquante.
26 Fils de Juda, leurs descendants selon leurs
familles, selon leurs maisons patriarcales, en
comptant les noms depuis l'âge de vingt ans et
au-dessus, tous les hommes en état de porter les
armes :
27 les recensés de la tribu de Juda furent
soixante-quatorze mille six cents.
28 Fils d'Issachar, leurs descendants selon leurs
familles, selon leurs maisons patriarcales, en
comptant les noms depuis l'âge de vingt ans et
au-dessus, tous les hommes en état de porter les
armes :
29 les recensés de la tribu d'Issachar furent
cinquante-quatre mille quatre cents.
30 Fils de Zabulon, leurs descendants selon
leurs familles, selon leurs maisons patriarcales,
en comptant les noms depuis l'âge de vingt ans
et au-dessus, tous les hommes en état de porter
les armes :
31 les recensés de la tribu de Zabulon furent
cinquante-sept mille quatre cents.
32 Fils de Joseph, — fils d'Ephraïm, leurs
descendants selon leurs familles, selon leurs
maisons patriarcales, en comptant les noms
depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous les
hommes en état de porter les armes :
33 les recensés de la tribu d'Ephraïm furent
quarante mille cinq cents.
34 — Fils de Manassé, leurs descendants selon
leurs familles, selon leurs maisons patriarcales,

en comptant les noms depuis l'âge de vingt ans
et au-dessus, tous les hommes en état de porter
les armes :
35 les recensés de la tribu de Manassé furent
trente-deux mille deux cents.
36 Fils de Benjamin, leurs descendants selon
leurs familles, selon leurs maisons patriarcales,
en comptant les noms depuis l'âge de vingt ans
et au-dessus, tous les hommes en état de porter
les armes :
37 les recensés de la tribu de Benjamin furent
trente-cinq mille quatre cents.
38 Fils de Dan, leurs descendants selon leurs
familles, selon leurs maisons patriarcales, en
comptant les noms depuis vingt ans et au-dessus,
tous les hommes en état de porter les armes :
39 les recensés de la tribu de Dan furent
soixante-deux mille sept cents.
40 Fils d'Aser, leurs descendants selon leurs
familles, selon leurs maisons patriarcales, en
comptant les noms depuis vingt ans et au-dessus,
tous les hommes en état de porter les armes :
41 les recensés de la tribu d'Aser furent quar-
ante et un mille cinq cents.
42 Fils de Nephtali, leurs descendants selon
leurs familles, selon leurs maisons patriarcales,
en comptant les noms depuis l'âge de vingt ans
et au-dessus, tous les hommes en état de porter
les armes :
43 les recensés de la tribu de Nephtali furent
cinquante-trois mille quatre cents.
44 Tels sont ceux qui furent recensés, que
recensèrent Moïse et Aaron, avec les princes

d'Israël, au nombre de douze : un homme pour
chacune de leurs maisons patriarcales.
45 Tous les enfants d'Israël dont on fit le
recensement, selon leurs maisons patriarcales,
depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous les
hommes d'Israël en état de porter les armes,
46 tous les recensés furent six cent trois mille
cinq cent cinquante.
47 Les Lévites, selon leur tribu patriarcale, ne
furent pas recensés avec eux.
48 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
49 « Tu ne feras pas le recensement de la tribu
de Lévi, et tu n'en réuniras pas le compte avec
celui des enfants d'Israël.
50 Remets à leur soin la demeure du
témoignage, tous ses ustensiles et tout ce qui
lui appartient. Ils porteront la Demeure et tous
ses ustensiles, ils en feront le service, et ils
camperont autour de la Demeure.
51 Quand la Demeure partira, les Lévites la
démonteront ; quand la Demeure campera, les
Lévites la dresseront ; et l'étranger qui s'en
approchera sera puni de mort.
52 Les enfants d'Israël camperont chacun dans
son camp, chacun près de sa bannière, selon
leurs troupes.
53 Mais les Lévites camperont autour de
la Demeure du témoignage, afin que ma
colère n'éclate pas sur l'assemblée des enfants
d'Israël ; et les Lévites auront la garde de la
Demeure du témoignage. »
54 Les enfants d'Israël agirent selon tout ce que
YAHWEH avait ordonné à Moïse ; ils firent ainsi.

2

1 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
2 « Les enfants d'Israël camperont chacun près
de sa bannière, sous les enseignes de leurs
maisons patriarcales ; ils camperont vis-à-vis de
la tente de réunion, tout autour.
3 A l'avant, vers l'orient, campera la bannière
du camp de Juda, avec ses troupes ; le prince des
fils de Juda est Nahasson, fils d'Aminadab,
4 et son corps d'armée, d'après les hommes
recensés, est de soixante-quatorze mille six cents
hommes.
5 A ses côtés campera la tribu d'Issachar ; le
prince des fils d'Issachar est Nathanaël, fils de
Suar,
6 et son corps d'armée, d'après les hommes
recensés, est de cinquante-quatre mille quatre
cents hommes.
7 Puis la tribu de Zabulon ; le prince des fils de
Zabulon est Eliab, fils de Hélon,
8 et son corps d'armée, d'après les hommes
recensés, est de cinquante-sept mille quatre
cents hommes.
9 Total pour le camp de Juda, d'après les
hommes recensés : cent quatre-vingt-six mille
quatre cents hommes, selon leurs troupes. Ils se
mettront en marche les premiers.
10 Au midi, la bannière du camp de Ruben,
avec ses troupes ; le prince des fils de Ruben est
Elisur, fils de Sédéur,
11 et son corps d'armée, d'après les hommes
recensés, est de quarante-six mille cinq cents
hommes.

12 A ses côtés campera la tribu de Siméon ; le
prince des fils de Siméon est Salamiel, fils de
Surisaddaï,
13 et son corps d'armée, d'après les hommes
recensés, est de cinquante-neuf mille trois cents
hommes.
14 Puis la tribu de Gad ; le chef des fils de Gad
est Eliasaph, fils de Duel,
15 et son corps d'armée, d'après les hommes
recensés, est de quarante-cinq mille six cent
cinquante hommes.
16 Total pour le camp de Ruben, d'après
les hommes recensés : cent cinquante et un
mille quatre cent cinquante hommes, selon leurs
troupes. Ils se mettront en marche les seconds.

17 Ensuite s'avancera la tente de réunion, le
camp des Lévites au milieu des autres camps. Ils
suivront dans la marche l'ordre de leur campe-
ment, chacun à son rang, selon sa bannière.

18 A l'occident, la bannière d'Ephraïm, avec ses
troupes ; le prince des fils d'Ephraïm est Elisama,
fils d'Ammiud,
19 et son corps d'armée, d'après les hommes
recensés, est de quarante mille cinq cents
hommes.
20 A ses côtés campera la tribu de Manassé ; le
prince des fils de Manassé est Gamaliel, fils de
Phadassur,
21 et son corps d'armée, d'après les hommes
recensés, est de trente-deux mille deux cents
hommes.
22 Puis la tribu de Benjamin ; le prince des fils
de Benjamin est Abidan, fils de Gédéon,

23 et son corps d’armée, d’après les hommes
recensés, est de trente-cinq mille quatre cents
hommes.
24 Total pour le camp d’Ephraïm, d’après
les hommes recensés : cent huit mille et cent
hommes, selon leurs troupes. Ils se mettront en
marche les troisièmes.
25 Au nord, la bannière du camp de Dan, avec
ses troupes ; le prince des fils de Dan est Ahiéser,
fils d’Ammisaddaï,
26 et son corps d’armée, d’après les hommes
recensés, est de soixante-deux mille sept cents
hommes.
27 A ses côtés campera la tribu d’Aser ; le
prince des fils d’Aser est Phégiel, fils d’Ochran,
28 et son corps d’armée, d’après les hommes
recensés, est de quarante-et-un mille cinq cents
hommes.
29 Puis la tribu de Nephtali ; le prince des fils
de Nephtali est Ahira, fils d’Enan,
30 et son corps d’armée, d’après les hommes
recensés, est de cinquante-trois mille quatre
cents hommes.
31 Total pour le camp de Dan, d’après les
hommes recensés : cent cinquante-sept mille six
cents hommes. Ils se mettront en marche les
derniers, selon leurs bannières. »
32 Tels furent les enfants d’Israël inscrits au
recensement selon leurs maisons patriarcales.
Total pour tous les hommes recensés, répartis
en divers camps, selon leurs troupes d’armée :
six cent trois mille cinq cent cinquante hommes.
33 Les Lévites ne furent pas compris dans le
recensement avec les enfants d’Israël, suivant

que YAHWEH l'avait ordonné à Moïse.
34 Et les enfants d'Israël agirent selon tout ce
que YAHWEH avait ordonné à Moïse. C'est ainsi
qu'ils campaient, selon leurs bannières, et ainsi
qu'ils se mettaient en marche, chacun selon sa
famille, selon sa maison patriarcale.

3

1 Voici la postérité d'Aaron et de Moïse, au
temps où YAHWEH parla à Moïse sur la montagne
de Sinaï
2 Voici les noms des fils d'Aaron : Nadab, le
premier-né, Abiu, Eléazar et Ithamar.
3 Tels sont les noms des fils d'Aaron, des
prêtres ayant reçu l'onction, installés pour ex-
ercer le sacerdoce.
4 Nadab et Abiu moururent devant YAHWEH,
lorsqu'ils apportèrent devant YAHWEH du feu
étranger, dans le désert de Sinaï ; ils n'avaient
pas de fils. Eléazar et Ithamar exercèrent le
sacerdoce en présence d'Aaron, leur père.
5 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
6 « Fais approcher la tribu de Lévi, et tu la
placeras devant Aaron le prêtre, pour qu'elle
soit à son service.
7 Ils auront la charge de tout ce qui est commis
à sa charge et à la charge de toute l'assemblée,
devant la tente de réunion, faisant ainsi le
service de la Demeure.
8 Ils seront chargés de tous les ustensiles de la
tente de réunion, et de ce qui est commis à la
charge des enfants d'Israël : ils feront ainsi le
service de la Demeure.

9 Tu donneras les Lévites à Aaron et à ses fils ;
ils lui seront entièrement donnés, d'entre les
enfants d'Israël.
10 Tu établiras Aaron et ses fils pour accomplir
les fonctions de leur sacerdoce ; l'étranger qui
approchera du sanctuaire sera puni de mort. »

11 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
12 « Voici, j'ai pris les Lévites du milieu des
enfants d'Israël, à la place de tout premier-né
qui ouvre le sein de sa mère parmi les enfants
d'Israël, et les Lévites sont à moi.
13 Car tout premier-né est à moi ; le jour où
j'ai frappé tous les premiers nés dans le pays
d'Égypte, je me suis consacré tout premier-né
en Israël, tant des hommes que des animaux :
ils sont à moi. Je suis YAHWEH. »

14 YAHWEH parla à Moïse dans le désert de
Sinaï, en disant :
15 « Fais le recensement des enfants de Lévi
selon leurs maisons patriarcales, selon leurs
familles. Tu feras le recensement de tous les
mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus. »

16 Moïse fit leur recensement sur l'ordre de
YAHWEH, selon qu'il lui avait été commandé.

17 Voici les fils de Lévi, d'après leurs noms :
Gerson, Caath et Mérari. —
18 Voici les noms des fils de Gerson, selon leurs
familles : Lebni et Séméi.
19 Fils de Caath, selon leurs familles : Amram,
Jésaar, Hébron et Oziel.
20 Fils de Mérari, selon leurs familles : Moholi
et Musi. — Ce sont là les familles de Lévi selon
leurs maisons patriarcales.

21 De Gerson viennent la famille de Lebni et
la famille de Séméi ; ce sont les familles de
Gersonites.
22 Leurs recensés, en comptant tous les mâles
depuis l'âge d'un mois et au-dessus, leurs re-
censés furent sept mille cinq cents.
23 Les familles des Gersonites campaient der-
rière la Demeure, à l'occident.
24 Le prince de la maison patriarcale des
Gersonites était Eliasaph, fils de Laël.
25 En ce qui concerne la tente de réunion, les
fils de Gerson avaient la charge de la Demeure et
de la tente, de sa couverture, du rideau qui est à
l'entrée de la tente de réunion,
26 des tentures du parvis et du rideau de
l'entrée du parvis, tout autour de la Demeure
et de l'autel, et de ses cordages pour tout son
service.
27 De Caath viennent la famille des Am-
ramites, la famille des Jésaarites, la famille des
Hébronites et la famille des Oziélites ; ce sont là
les familles des Caathites.
28 En comptant tous les mâles depuis l'âge
d'un mois et au-dessus, on en trouva huit mille
six cents, chargés de la garde du sanctuaire.
29 Les familles des fils de Caath campaient au
côté méridional de la Demeure.
30 Le prince de la maison patriarcale des
familles des Caathites était Elisaphan, fils
d'Oziel.
31 On confia à leur garde l'arche, la table
de proposition, le chandelier, les autels, les
ustensiles du sanctuaire avec lesquels on fait le
service, le voile et tout ce qui se rapporte à son

service.
32 Le prince des princes des Lévites était
Eléazar, fils du prêtre Aaron ; il avait la surveil-
lance de ceux qui étaient chargés de la garde du
sanctuaire.
33 De Mérari viennent la famille des Moholites
et la famille des Musites : ce sont là les familles
des Mérarites.
34 Leurs recensés, en comptant tous les mâles
depuis l'âge d'un mois et au-dessus, furent six
mille deux cents.
35 Le prince de la maison patriarcale des
familles de Mérari était Suriel, fils d'Abihaiel. Ils
campaient au côté septentrional de la Demeure.
36 Les fils de Mérari eurent le soin et la garde
des ais de la Demeure, de ses traverses, de ses
colonnes et de leurs socles, de tous ses ustensiles
et de tout son service,
37 des colonnes du parvis tout autour, de leurs
socles, de leurs pieux et de leurs cordages.

38 En face de la Demeure, à l'orient, de-
vant la tente de réunion, au levant, campaient
Moïse, Aaron et ses fils ; ils avaient la garde
du sanctuaire, pour ce qui était remis à la
garde des enfants d'Israël ; l'étranger qui s'en
approcherait devait être puni de mort.

39 Total des Lévites recensés dont Moïse fit le
recensement sur l'ordre de YAHWEH selon leurs
familles, de tous les mâles depuis l'âge d'un
mois et au-dessus : vingt-deux mille.

40 YAHWEH dit à Moïse : « Fais le recensement
de tous les premiers-nés mâles parmi les enfants
d'Israël, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, et
fais le compte de leurs noms.

41 Tu prendras les Lévites pour moi, — je suis
YAHWEH, — à la place de tous les premiers-nés
des enfants d'Israël, et le bétail des Lévites à
la place de tous les premiers-nés du bétail des
enfants d'Israël. »
42 Moïse fit le recensement de tous les
premiers-nés parmi les enfants d'Israël, selon
l'ordre que YAHWEH lui avait donné.
43 Tous les premiers-nés mâles, comptés par
leurs noms, depuis l'âge d'un mois et au-dessus,
dont on fit le recensement, furent vingt-deux
mille deux cent soixante-treize.
44 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
45 « Prends les Lévites à la place de tous les
premiers-nés des enfants d'Israël, et le bétail des
Lévites à la place de leur bétail ; et les Lévites
seront à moi. Je suis YAHWEH.
46 Pour le rachat des deux cent soixante-treize
d'entre les premiers-nés des enfants d'Israël qui
dépassent le nombre des Lévites,
47 tu prendras cinq sicles par tête ; tu les
prendras selon le sicle du sanctuaire, qui est de
vingt guéras.
48 Tu donneras l'argent à Aaron et à ses fils
pour le rachat de ceux qui dépassent le nombre
des Lévites. »
49 Moïse prit l'argent pour le rachat de ceux
qui dépassaient le nombre des premiers-nés
rachetés par les Lévites ;
50 il prit l'argent des premiers-nés des enfants
d'Israël, mille trois cent soixante-cinq sicles,
selon le sicle du sanctuaire.
51 Et Moïse donna l'argent du rachat à Aaron
et à ses fils, sur l'ordre de YAHWEH, selon que

YAHWEH l’avait ordonné à Moïse.

4

1 YAHWEH parla à Moïse et à Aaron, en disant :
2 « Compte les fils de Caath parmi les enfants
de Lévi, selon leurs familles, selon leurs maisons
patriarcales,
3 depuis l’âge de trente ans et au-dessus
jusqu’à l’âge de cinquante ans, tous ceux qui
ont à faire le service, à remplir quelque fonction
dans la tente de réunion.
4 Voici quel sera le service des fils de Caath
dans la tente de réunion : il portera sur les objets
très saints.
5 Quand on lèvera le camp, Aaron et ses fils
viendront descendre le voile et ils en couvriront
l’arche du témoignage ;
6 ils mettront dessus une couverture de peau
de veau marin, et ils étendront par-dessus un
drap tout entier de pourpre violette ; puis ils
placeront les barres de l’arche.
7 Ils étendront un drap de pourpre violette sur
la table des pains de proposition, et ils mettront
dessus les plats, les calices, les patères et les
coupes pour les libations ; le pain perpétuel sera
sur elle ;
8 ils étendront par-dessus un drap de cramoisi,
qu’ils envelopperont d’une couverture de peau
de veau de marin, et ils placeront les barres de
la table.
9 Ils prendront un drap de pourpre violette
et ils en couvriront le chandelier, ainsi que ses
lampes, ses mouchettes, ses vases à cendre et

tous ses vases à huile, nécessaires pour son
service ;
10 puis, l'ayant mis, avec tous ses ustensiles,
dans une couverture de peau de veau de marin,
ils le placeront sur le brancard.
11 Ils étendront un drap de pourpre violette
sur l'autel d'or, et, après l'avoir enveloppé d'une
couverture de peau de veau de marin, ils y
mettront les barres.
12 Ils prendront tous les ustensiles en usage
pour le service dans le sanctuaire, et les ayant
mis dans un drap de pourpre violette, ils les
envelopperont d'une couverture de peau de
veau de marin, et les placeront sur le brancard.
13 Ils ôteront les cendres de l'autel et ils
étendront par-dessus un drap de pourpre
écarlate ;
14 ils mettront dessus tous les ustensiles
nécessaires à son service, les brasiers, les
fourchettes, les pelles, les bassins, tous les usten-
siles de l'autel et, ayant étendu sur le tout une
couverture de peau de veau de marin, ils y
mettront les barres.
15 Quand Aaron et ses fils auront achevé de
couvrir le sanctuaire et tous les ustensiles du
sanctuaire, et qu'on lèvera le camp, les fils
de Caath viendront les emporter, mais ils ne
toucheront pas les choses saintes, de peur qu'ils
ne meurent. — Voilà ce qu'auront à porter les
fils de Caath dans la tente de réunion.
16 Eléazar, fils d'Aaron, le prêtre, aura sous
sa surveillance l'huile du chandelier, le par-
fum odoriférant, l'oblation perpétuelle et l'huile
d'onction ; il aura la surveillance de toute la

Demeure et de tout ce qu’elle contient, du
sanctuaire et de tous ses ustensiles. »
17 YAHWEH parla à Moïse et à Aaron, en
disant :
18 « Prenez garde de faire retrancher la tribu
des familles des Caathites du milieu des Lévites.
19 Agissez ainsi à leur égard, afin qu’ils vivent
et ne meurent point, quand ils s’approcheront
des objets très saints. Aaron et ses fils viendront,
et ils assigneront à chacun d’eux son service et
ce qu’il a à porter ;
20 et les Lévites n’entreront pas pour voir un
seul instant les choses saintes, de peur qu’ils ne
meurent. »
21 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
22 « Compte aussi les fils de Gerson d’après
leurs maisons patriarcales, d’après leurs
familles ;
23 tu feras leur recensement, depuis l’âge
de trente ans et au-dessus jusqu’à l’âge de
cinquante ans, de tous ceux qui ont à faire le
service, à remplir quelque fonction dans la tente
de réunion.
24 Voici le service des familles des Gersonites,
ce qu’ils auront à faire et à porter.
25 Ils porteront les tentures de la Demeure et la
tente de réunion, sa couverture et la couverture
de peau de veau de marin qui se met par-dessus,
le rideau qui est à l’entrée de la tente de réunion,
26 les tentures du parvis et le rideau de l’entrée
de la porte du parvis, tout autour de la Demeure
et de l’autel, leurs cordages et tous les ustensiles
à leur usage ; et ils feront tout le service qui s’y
rapporte.

27 Tout le service des fils des Gersonites sera
sous les ordres d'Aaron et de ses fils, pour tout
ce qu'ils auront à porter et pour tout ce qu'ils
auront à faire ; vous remettrez à leur garde
toutes les choses qu'ils ont à porter.
28 Tel est le service des familles des fils des
Gersonites à l'égard de la tente de réunion ;
ils exerceront leur charge sous la direction
d'Ithamar, fils d'Aaron, le prêtre.

29 Tu feras le recensement des fils de Mérari
selon leurs familles, selon leurs maisons patriar-
cales ;
30 tu les recenseras, depuis l'âge de trente ans
et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous
ceux qui ont à faire le service, à remplir quelque
fonction dans la tente de réunion ;

31 Voici ce qui sera remis à leur charge, ce
qu'ils auront à porter selon tout leur service dans
la tente de réunion : les ais de la Demeure, ses
traverses, ses colonnes, ses socles ;
32 les colonnes du parvis qui l'entoure, leurs
socles, leurs pieux, leurs cordages, tous leurs
ustensiles et tout ce qui se rapporte à leur
service. Vous ferez l'inventaire par leurs noms
des objets qui leur ont été confiés pour les
porter ;
33 Tel est le service des familles des fils de
Mérari, tout leur service à l'égard de la tente
de réunion, sous la direction d'Ithamar, fils
d'Aaron, le prêtre ».

34 Moïse, Aaron et les princes de l'assemblée
firent le recensement des fils des Caathites selon
leurs familles et selon leurs maisons patriarcales,

35 depuis l’âge de trente et au-dessus jusqu’à
l’âge de cinquante ans, tous ceux qui avaient à
faire le service, à remplir quelque fonction dans
la tente de réunion.
36 Les recensés, selon leurs familles, furent
deux mille sept cent cinquante.
37 Ce furent là les recensés des familles des
Caathites, tous ceux qui remplissaient un service
dans la tente de réunion. Moïse et Aaron en
firent le recensement selon l’ordre de YAHWEH
par l’organe de Moïse.

38 Les recensés des fils de Gerson selon leurs
familles et selon leurs maisons patriarcales,
39 depuis l’âge de trente ans et au-dessus
jusqu’à l’âge de cinquante ans, tous ceux qui
avaient à faire le service, à remplir quelque
fonction dans la tente de réunion,
40 les recensés selon leurs familles, selon leurs
maisons patriarcales, furent deux mille six cent
trente.
41 Ce furent là les recensés des familles des
fils de Gerson, tous ceux qui remplissaient un
service dans la tente de réunion. Moïse et Aaron
en firent le recensement sur l’ordre de YAHWEH.

42 Les recensés des fils de Mérari selon leurs
familles, selon leurs maisons patriarcales,
43 depuis l’âge de trente ans et au-dessus
jusqu’à l’âge de cinquante ans, tous ceux qui
avaient à faire le service, à remplir quelque
fonction dans la tente de réunion,
44 les recensés, selon leurs familles, furent
trois mille deux cents.
45 Ce furent là les recensés des familles des
fils de Mérari. Moïse et Aaron en firent le

recensement sur l'ordre de YAHWEH par l'organe
de Moïse.
46 Tous les recensés des Lévites, dont Moïse,
Aaron et les princes d'Israël firent le recense-
ment, selon leurs familles et selon leurs maisons
patriarcales,
47 depuis l'âge de trente ans et au-dessus
jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui
avaient à remplir quelque fonction, dans le
service et le transport, à l'égard de la tente de
réunion,
48 tous les recensés furent huit mille cinq cent
quatre-vingts.
49 On en fit le recensement selon l'ordre de
YAHWEH par l'organe de Moïse, en assignant à
chacun le service qu'il devait faire et ce qu'il
devait porter ; c'est ainsi qu'ils furent recensés,
comme YAHWEH l'avait ordonné à Moïse.

5

II – LÉGISLATIONS COMPLÉMENTAIRES

1 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
2 « Ordonne aux enfants d'Israël de faire sortir
du camp quiconque à la lèpre et quiconque a
une gonorrhée, et quiconque est souillé par un
cadavre.
3 Hommes ou femmes, vous les ferez sortir du
camp, afin qu'ils ne souillent pas leur camp, au
milieu duquel j'habite. »
4 Les enfants d'Israël firent ainsi, et ils les firent
sortir hors du camp ; comme YAHWEH l'avait
ordonné à Moïse, ainsi firent les enfants d'Israël.
5 YAHWEH parla à Moïse, en disant :

6 « Dis aux enfants d’Israël : Si quelqu’un,
homme ou femme, commet quelqu’un de tous
les péchés qui cause un préjudice au prochain,
en se rendant infidèle envers YAHWEH, et qu’il
se soit rendu coupable,
7 il confessera son péché et il restituera en
son entier l’objet mal acquis, en y ajoutant un
cinquième ; il le remettra à celui envers qui il
s’est rendu coupable.
8 Si celui-ci n’a pas de représentant à qui
puisse être rendu l’objet du délit, cet objet
revient à YAHWEH, au prêtre, outre le bélier
expiatoire avec lequel on fera l’expiation pour
le coupable ».
9 « Toute offrande prélevée sur les choses
saintes que les enfants d’Israël présentent au
prêtre, appartiendra à celui-ci ;
10 les choses que tout homme aura consacré
seront à lui ; ce que chacun donne au prêtre lui
appartiendra ».
11 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
12 « Parle aux enfants d’Israël, et dis-leur :
Si une femme mariée se détourne et devient
infidèle à son mari,
13 un autre homme ayant eu commerce avec
elle, et que la chose soit cachée aux yeux de son
mari, cette femme s’étant souillée en secret, sans
qu’il y ait eu de témoin contre elle, et sans qu’elle
ait été prise sur le fait :
14 — si le mari est saisi d’un esprit de jalousie
et qu’il soit jaloux de sa femme qui s’est souillée,
ou bien s’il est saisi d’un esprit de jalousie et qu’il
soit jaloux de sa femme qui ne s’est pas souillée :

15 cet homme amènera sa femme au prêtre
et il apportera une offrande à cause d'elle, un
dixième d'épha de farine d'orge ; il n'y versera
pas d'huile et n'y mettra pas d'encens, car
c'est une oblation de jalousie, une oblation de
souvenir, qui rappelle une prévarication.

16 Le prêtre la fera approcher de l'autel et se
tenir debout devant YAHWEH.
17 Le prêtre prendra de l'eau sainte dans un
vase de terre et, ayant pris de la poussière sur le
sol de la Demeure, il la mettra dans l'eau.
18 Le prêtre fera tenir la femme debout devant
YAHWEH, il dénouera la chevelure de la tête de
la femme et lui posera sur les mains l'oblation
de souvenir ; c'est une oblation de jalousie. Le
prêtre aura dans la main les eaux amères qui
apportent la malédiction.
19 Le prêtre adjurera la femme et lui dira :
Si aucun homme n'a couché avec toi, et si tu
ne t'es pas détournée pour te souiller, étant
sous la puissance de ton mari, sois préservée
de l'effet de ces eaux amères qui apportent la
malédiction.
20 Mais si, étant sous la puissance de ton mari,
tu t'es détournée et t'es souillée, et si un autre
homme que ton mari a couché avec toi :
21 — le prêtre adjurera la femme par le ser-
ment d'imprécation, et lui dira : — Que YAHWEH
fasse de toi une malédiction et une exécration
au milieu de ton peuple, en faisant maigrir tes
flancs et enfler ton ventre,
22 et que ces eaux qui apportent la malédiction
entrent dans tes entrailles pour te faire enfler le

ventre et maigrir les flancs ! Et la femme dira :
Amen ! Amen !
23 Le prêtre écrira ces imprécations sur un
rouleau, et il les effacera ensuite dans les eaux
amères.
24 Puis il fera boire à la femme les eaux amères
qui apportent la malédiction, et les eaux qui
apportent la malédiction entreront en elle pour
lui être amères.
25 Le prêtre, ayant pris des mains de la
femme l'oblation de jalousie, la balancera devant
YAHWEH, et l'approchera de l'autel ;
26 il prendra une poignée de cette oblation
comme mémorial, et il la fera fumer sur l'autel ;
et après cela, il fera boire les eaux à la femme.
27 Quand il lui fera boire les eaux, il arrivera,
si elle s'est souillée et a été infidèle à son
mari, que les eaux qui apportent la malédiction
entreront en elle pour lui être amères : son
ventre s'enflera, ses flancs maigriront, et cette
femme sera une malédiction au milieu de son
peuple.
28 Mais si la femme ne s'est pas souillée et
qu'elle soit pure, elle sera préservée, et elle aura
des enfants.
29 Telle est la loi sur la jalousie, quand une
femme, étant sous la puissance de son mari, se
détourne et se souille,
30 ou quand l'esprit de jalousie s'empare d'un
mari et qu'il devient jaloux de sa femme : il fera
tenir sa femme debout devant YAHWEH, et le
prêtre lui appliquera cette loi dans son entier.
31 Le mari sera exempt de faute ; mais la
femme portera son iniquité ».

6

1 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
2 « Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur : Lorsqu'un homme ou une femme se sépare par un vœu, un vœu de nazaréen, pour se séparer en l'honneur de YAHWEH,
3 il s'abstiendra de vin et boisson enivrante ; il ne boira ni vinaigre fait avec du vin, ni vinaigre fait avec une boisson enivrante ; il ne boira d'aucun jus de raisin ; il ne mangera ni raisins frais, ni raisins secs.
4 Pendant tout le temps de son nazaréat, il ne mangera d'aucun produit de la vigne, depuis les pépins jusqu'à la peau du raisin.
5 Pendant tout le temps du vœu de son nazaréat, le rasoir ne passera pas sur sa tête ; jusqu'à l'accomplissement des jours pour la durée desquels il se sépare en l'honneur de YAHWEH, il sera saint, laissant croître librement ses cheveux.
6 Tout le temps pendant lequel il se sépare en l'honneur de YAHWEH, il ne s'approchera d'aucun corps mort ;
7 il ne se souillera ni pour son père, ni pour sa mère, ni pour son frère ou sa sœur, à leur mort, car il porte sur sa tête la consécration à son Dieu.
8 Tout le temps de son nazaréat, il est consacré à YAHWEH.
9 Si quelqu'un meurt subitement près de lui, et que sa tête consacrée soit ainsi souillée, il se rasera la tête le jour de sa purification ; il la rasera le septième jour.

10 Et le huitième jour, il apportera au prêtre
deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, à
l'entrée de la tente de réunion.
11 Le prêtre offrira l'un en sacrifice pour le
péché, et l'autre en holocauste, et il fera pour lui
l'expiation pour son péché à l'occasion du mort.
Ce jour-là, le nazaréen consacrera sa tête.
12 Il consacrera de nouveau à YAHWEH les jours
de son nazaréat, et il offrira un agneau d'un an
en sacrifice de réparation ; les jours précédents
sont nuls, parce que son nazaréat a été souillé.

13 Voici la loi du nazaréen. Le jour où il aura
accompli le temps de son nazaréat, on le fera
venir à l'entrée de la tente de réunion.
14 Il présentera son offrande à YAHWEH : un
agneau d'un an, sans défaut, pour l'holocauste ;
une brebis d'un an, sans défaut, pour le sacrifice
pour le péché ; un bélier sans défaut pour le
sacrifice pacifique ;
15 ainsi qu'une corbeille de pains sans levain,
de gâteaux de fleur de farine pétris à l'huile,
et de galettes sans levain arrosées d'huile, avec
l'oblation et les libations ordinaires.
16 Le prêtre les présentera devant YAHWEH,
et il offrira son sacrifice pour le péché et son
holocauste.
17 Puis il offrira le bélier en sacrifice pacifique
à YAHWEH, avec la corbeille de pains sans
levain ; le prêtre fera son oblation et sa libation.
18 Le nazaréen rasera, à l'entrée de la tente
de réunion, sa tête consacrée ; et prenant les
cheveux de sa tête consacrée, il les mettra sur le
feu qui est sous la victime du sacrifice pacifique.

19 Le prêtre prendra l'épaule du bélier quand
elle sera cuite, un gâteau sans levain de la
corbeille et une galette sans levain ; et, les ayant
posés sur les mains du nazaréen, après que
celui-ci aura rasé sa tête consacrée,
20 le prêtre les balancera devant YAHWEH :
c'est une chose sainte qui appartient au prêtre,
outre la poitrine balancée et la cuisse prélevée.
Après cela le nazaréen pourra boire du vin.
21 Telle est la loi du nazaréen qui a fait un
vœu, telle est son offrande à YAHWEH pour
son nazaréat, outre ce que ses moyens lui
permettront de faire. Selon le vœu qu'il aura fait,
ainsi il agira d'après la loi de son nazaréat. »
22 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
23 « Parle à Aaron et à ses fils en disant :
Vous bénirez ainsi les enfants d'Israël, vous leur
direz :
24 Que YAHWEH te bénisse et te garde !
25 Que YAHWEH fasse luire sa face sur toi, et
qu'il t'accorde sa grâce !
26 Que YAHWEH lève sa face vers toi, et qu'il te
donne la paix ! —
27 C'est ainsi qu'ils mettront mon nom sur les
enfants d'Israël, et je les bénirai. »

III– DERNIERS ÉVÉNEMENTS DU SÉJOUR AU SINAÏ

7

1 Le jour où Moïse acheva de dresser la
Demeure, de l'oindre et de la sanctifier avec
tous ses ustensiles, ainsi que l'autel avec tous ses
ustensiles ; lorsqu'il les eut oints et sanctifiés,

2 les princes d’Israël, chefs de leurs maisons
patriarcales, présentèrent leurs offrandes :
c’étaient les princes des tribus, ceux qui avaient
présidé au dénombrement.
3 Ils amenèrent leur offrande devant YAH-
WEH : six chars couverts et douze bœufs, soit
un char pour deux princes et un bœuf pour
chaque prince, et ils les présentèrent devant la
Demeure.
4 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
5 « Reçois d’eux ces choses, et qu’elles soient
employées pour le service de la tente de
réunion ; tu les donneras aux Lévites, à chacun
selon les besoins de son service. »
6 Moïse, ayant pris les chars et les bœufs, les
remit aux Lévites.
7 Il donna deux chars et quatre bœufs aux fils
de Gerson, selon les besoins de leur service ;
8 il donna quatre chars et huit bœufs aux fils
de Mérari, selon les besoins de leur service, sous
la surveillance d’Ithamar, fils d’Aaron, le prêtre.
9 Mais il n’en donna pas aux fils de Caath,
parce que, ayant le service des objets sacrés, ils
devaient les porter sur leurs épaules.
10 Les princes présentèrent leur offrande pour
la dédicace de l’autel, le jour où on l’oignit ;
les princes présentèrent leur offrande devant
l’autel.
11 Et YAHWEH dit à Moïse : « Que chaque jour
un prince vienne présenter son offrande pour la
dédicace de l’autel. »
12 Celui qui présenta son offrande le premier
jour fut Nahasson, fils d’Aminadab, de la tribu
de Juda.

13 Il offrit : un plat d’argent du poids de cent
trente sicles, une coupe d’argent de soixante-dix
sicles, selon le sicle du sanctuaire, l’un et l’autre
pleins de fleur de farine pétrie à l’huile, pour
l’oblation ;
14 un godet d’or de dix sicles, plein de parfum ;
15 un jeune taureau, un bélier et un agneau
d’un an pour l’holocauste ;
16 un bouc pour le sacrifice pour le péché,
17 et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs,
cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d’un
an. Telle fut l’offrande de Nahasson, fils
d’Aminadab.
18 Le second jour, Nathanaël, fils de Suar,
prince de la tribu d’Issachar, présenta son of-
frande.
19 Il offrit : un plat d’argent du poids de cent
trente sicles, une coupe d’argent de soixante-dix
sicles, selon le sicle du sanctuaire, l’un et l’autre
pleins de fleur de farine pétrie à l’huile, pour
l’oblation ;
20 un godet d’or de dix sicles, plein de parfum ;
21 un jeune taureau, un bélier et un agneau
d’un an pour l’holocauste ;
22 un bouc pour le sacrifice pour le péché,
23 et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs,
cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d’un an.
Telle fut l’offrande de Nathanaël, fils de Suar.
24 Le troisième jour vint le prince des fils de
Zabulon, Eliab, fils de Hélon ;
25 il offrit : un plat d’argent du poids de cent
trente sicles, et une coupe d’argent de soixante-
dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, l’un et

l’autre pleins de fleur de farine pétrie à l’huile,
pour l’oblation ;
26 un godet d’or de dix sicles, plein de parfum ;
27 un jeune taureau, un bélier et un agneau
d’un an pour l’holocauste ;
28 un bouc pour le sacrifice pour le péché,
29 et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs,
cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d’un an.
Telle fut l’offrande d’Eliab, fils de Hélon.
30 Le quatrième jour vint le prince des fils de
Ruben, Elisur, fils de Sédéur ;
31 il offrit : un plat d’argent du poids de cent
trente sicles, et une coupe d’argent de soixante-
dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, l’un et
l’autre pleins de fleur de farine pétrie à l’huile,
pour l’oblation ;
32 un godet d’or de dix sicles, plein de parfum ;
33 un jeune taureau, un bélier et un agneau
d’un an pour l’holocauste ;
34 un bouc pour le sacrifice pour le péché,
35 et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs,
cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d’un an.
Telle fut l’offrande d’Elisur, fils de Sédéur.
36 Le cinquième jour vint le prince des fils de
Siméon, Salamiel, fils de Surisaddaï ;
37 il offrit : un plat d’argent du poids de cent
trente sicles, et une coupe d’argent de soixante-
dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, l’un et
l’autre pleins de fleur de farine pétrie à l’huile,
pour l’oblation ;
38 un godet d’or de dix sicles, plein de parfum ;
39 un jeune taureau, un bélier et un agneau
d’un an pour l’holocauste ;

40 un bouc pour le sacrifice pour le péché,
41 et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs,
cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un
an. Telle fut l'offrande de Salamiel, fils de
Surisaddaï.
42 Le sixième jour vint le prince des fils de Gad,
Eliasaph, fils de Duel ;
43 il offrit : un plat d'argent du poids de cent
trente sicles, et une coupe d'argent de soixante-
dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, l'un et
l'autre pleins de fleur de farine pétrie à l'huile,
pour l'oblation ;
44 un godet d'or de dix sicles, plein de parfum ;
45 un jeune taureau, un bélier et un agneau
d'un an pour l'holocauste ;
46 un bouc pour le sacrifice pour le péché,
47 et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs,
cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an.
Telle fut l'offrande d'Eliasaph, fils de Duel.
48 Le septième jour vint le prince des fils
d'Ephraïm, Elisama, fils d'Ammiud ;
49 il offrit : un plat d'argent du poids de cent
trente sicles, et une coupe d'argent de soixante-
dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, l'un et
l'autre pleins de fleur de farine pétrie à l'huile,
pour l'oblation ;
50 un godet d'or de dix sicles, plein de parfum ;
51 un jeune taureau, un bélier et un agneau
d'un an pour l'holocauste ;
52 un bouc pour le sacrifice pour le péché,
53 et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs,
cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an.
Telle fut l'offrande d'Elisama, fils d'Ammiud.

54 Le huitième jour vint le prince des fils de
Manassé, Gamaliel, fils de Phadassur ;
55 il offrit : un plat d'argent du poids de cent
trente sicles, et une coupe d'argent de soixante-
dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, l'un et
l'autre pleins de fleur de farine pétrie à l'huile,
pour l'oblation ;
56 un godet d'or de dix sicles, plein de parfum ;
57 un jeune taureau, un bélier et un agneau
d'un an pour l'holocauste ;
58 un bouc pour le sacrifice pour le péché,
59 et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs,
cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an.
Telle fut l'offrande de Gamaliel, fils de Phadassur.
60 Le neuvième jour vint le prince des fils de
Benjamin, Abidan, fils de Gédéon ;
61 il offrit : un plat d'argent du poids de cent
trente sicles, et une coupe d'argent de soixante-
dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, l'un et
l'autre pleins de fleur de farine pétrie à l'huile,
pour l'oblation ;
62 un godet d'or de dix sicles, plein de parfum ;
63 un jeune taureau, un bélier et un agneau
d'un an pour l'holocauste ;
64 un bouc pour le sacrifice pour le péché,
65 et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs,
cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an.
Telle fut l'offrande d'Abidan, fils de Gédéon.
66 Le dixième jour vint le prince des fils de Dan,
Ahiéser, fils d'Ammisaddaï ;
67 il offrit : un plat d'argent du poids de cent
trente sicles, et une coupe d'argent de soixante-
dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, l'un et

l'autre pleins de fleur de farine pétrie à l'huile,
pour l'oblation ;
68 un godet d'or de dix sicles, plein de parfum ;
69 un jeune taureau, un bélier et un agneau
d'un an pour l'holocauste ;
70 un bouc pour le sacrifice pour le péché,
71 et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs,
cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an.
Telle fut l'offrande d'Ahiéser, fils d'Ammisaddaï.
72 Le onzième jour vint le prince des fils d'Aser,
Phégiel, fils d'Ochran ;
73 il offrit : un plat d'argent du poids de cent
trente sicles, et une coupe d'argent de soixante-
dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, l'un et
l'autre pleins de fleur de farine pétrie à l'huile,
pour l'oblation ;
74 un godet d'or de dix sicles, plein de parfum ;
75 un jeune taureau, un bélier et un agneau
d'un an pour l'holocauste ;
76 un bouc pour le sacrifice pour le péché,
77 et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs,
cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an.
Telle fut l'offrande de Phégiel, fils d'Ochran.
78 Le douzième jour vint le prince des fils de
Nephtali, Ahira, fils d'Enan ;
79 il offrit : un plat d'argent du poids de cent
trente sicles, et une coupe d'argent de soixante-
dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, l'un et
l'autre pleins de fleur de farine pétrie à l'huile,
pour l'oblation ;
80 un godet d'or de dix sicles, plein de parfum ;
81 un jeune taureau, un bélier et un agneau
d'un an pour l'holocauste ;

82 un bouc pour le sacrifice pour le péché,
83 et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs,
cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an.
Telle fut l'offrande d'Ahira, fils d'Enan.
84 Tels furent les dons des princes d'Israël pour
la dédicace de l'autel, le jour où on l'oignit :
douze plats d'argent, douze coupes d'argents et
douze godets d'or ;
85 chaque plat d'argent pesait cent trente sicles,
et chaque coupe soixante-dix ; total de l'argent
de ces ustensiles : deux mille quatre cent sicles,
selon le sicle du sanctuaire ; —
86 les douze godets d'or pleins de parfum,
chacun de dix sicles, selon le sicle du sanctuaire ;
total de l'or des godets : cent vingt sicles. —
87 Total des animaux pour l'holocauste : douze
jeunes taureaux, douze béliers et douze agneaux
d'un an, avec leurs oblations. Douze boucs pour
le sacrifice pour le péché. —
88 Total des animaux pour le sacrifice paci-
fique : vingt-quatre bœufs, soixante béliers,
soixante boucs et soixante agneaux d'un an.
Tels furent les dons offerts pour la dédicace de
l'autel, après qu'on l'eut oint.
89 Lorsque Moïse entrait dans la tente de
réunion pour parler avec YAHWEH, il entendait
la voix qui lui parlait de dessus le propitiatoire
placé sur l'arche du témoignage, entre les deux
chérubins. Et il lui parlait.

8

1 YAHWEH parla à Moïse, en disant :

2 « Parle à Aaron et tu lui diras : Lorsque
tu placeras les lampes sur le chandelier, c'est
sur le devant du chandelier que les sept lampes
donneront leur lumière. »
3 Aaron fit ainsi ; il plaça les lampes sur le
devant du chandelier, comme YAHWEH l'avait
ordonné à Moïse.
4 Le chandelier était fait d'or battu ; jusqu'à
son pied, jusqu'à ses fleurs, il était d'or battu ;
Moïse l'avait fait selon le modèle que YAHWEH
lui avait montré.
5 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
6 « Prends les Lévites du milieu des enfants
d'Israël et purifie-les.
7 Voici comment tu les purifieras : Fais sur eux
une aspersion d'eau expiatoire ; qu'ils passent
le rasoir sur tout leur corps, qu'ils lavent leurs
vêtements, et qu'ils se purifient ainsi.
8 Ils prendront ensuite un jeune taureau pour
l'holocauste, avec son oblation de fleur de farine
pétrie à l'huile ; et tu prendras un second jeune
taureau pour le sacrifice pour le péché.
9 Tu feras approcher les Lévites devant la tente
de réunion, et tu convoqueras toute l'assemblée
des enfants d'Israël.
10 Tu feras approcher les Lévites devant YAH-
WEH, et les enfants d'Israël poseront leurs mains
sur les Lévites.
11 Aaron offrira les Lévites en offrande bal-
ancée devant YAHWEH, de la part des enfants
d'Israël, afin qu'ils soient pour faire le service
de YAHWEH.
12 Les Lévites poseront leurs mains sur la tête
des taureaux, et tu offriras l'un en sacrifice pour

le péché, l'autre en holocauste à YAHWEH, afin
de faire l'expiation pour les Lévites.
13 Tu feras tenir les Lévites debout devant
Aaron et devant ses fils, et tu les offriras en
offrande balancée à YAHWEH.
14 Tu sépareras les Lévites du milieu des
enfants d'Israël, et les Lévites seront à moi ;
15 après quoi les Lévites viendront faire le
service dans la tente de réunion. C'est ainsi que
tu les purifieras et que tu les offriras en offrande
balancée.
16 Car ils me sont entièrement donnés du
milieu des enfants d'Israël ; je les ai pris pour
moi à la place de tout premier-né, ouvrant le
sein de sa mère, de tout premier-né des enfants
d'Israël.
17 Car tout premier-né des enfants d'Israël est à
moi, tant des hommes que des animaux ; le jour
où j'ai frappé tous les premiers-nés dans le pays
d'Égypte, je me les suis consacrés.
18 Et j'ai pris les Lévites à la place de tous les
premiers-nés des enfants d'Israël ;
19 et j'ai donné entièrement les Lévites à
Aaron et à ses fils, du milieu des enfants d'Israël,
pour faire le service des enfants d'Israël dans la
tente de réunion, pour qu'ils fassent l'expiation
pour les enfants d'Israël, afin que les enfants
d'Israël ne soient frappés d'aucune plaie, quand
ils s'approcheront du sanctuaire. »

20 Moïse, Aaron et toute l'assemblée des en-
fants d'Israël firent à l'égard des Lévites tout
ce que YAHWEH avait ordonné à Moïse touchant
les Lévites ; ainsi firent à leur égard les enfants

d'Israël.
21 Les Lévites se purifièrent et lavèrent leurs
vêtements ; Aaron les offrit en offrande bal-
ancée devant YAHWEH, et il fit l'expiation pour
eux, afin de les purifier.
22 Après quoi, les Lévites vinrent faire leur
service dans la tente de réunion, en présence
d'Aaron et de ses fils. Selon ce que YAHWEH avait
ordonné à Moïse touchant les Lévites, ainsi fit-
on à leur égard.

23 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
24 « Voici ce qui concerne les Lévites. A partir
de vingt-cinq ans et au-dessus, le Lévite entrera
au service de la tente de réunion pour y exercer
une fonction.
25 A partir de cinquante ans, il sortira de
fonction et ne servira plus ;
26 il aidera ses frères, dans la tente de réunion,
à garder ce qui doit être observé ; mais il ne fera
plus de service. Tu agiras ainsi à l'égard des
Lévites au sujet de leurs fonctions. »

9

1 YAHWEH parla à Moïse, dans le désert de
Sinaï, le premier mois de la deuxième année
après leur sortie du pays d'Égypte. Il dit :
2 « Que les enfants d'Israël fassent la Pâque au
temps fixé.
3 Vous la ferez au temps fixé, le quatorzième
jour de ce mois, entre les deux soirs : c'est le
temps fixé ; vous la ferez selon toutes les lois et
toutes les ordonnances qui la concernent. »

4 Moïse parla donc aux enfants d'Israël, afin
qu'ils fissent la Pâque.
5 Et ils firent la Pâque le quatorzième jour
du premier mois, entre les deux soirs, dans le
désert de Sinaï. Selon tout ce que YAHWEH avait
ordonné à Moïse, ainsi firent les enfants d'Israël.

6 Il y eut des hommes qui se trouvaient impurs
à cause d'un cadavre et qui ne purent faire
la Pâque ce jour-là. S'étant présentés le jour
même devant Moïse et Aaron,
7 ils dirent à Moïse : « Nous sommes impurs
à cause d'un cadavre ; pourquoi serions-nous
privés de présenter l'offrande de YAHWEH, au
temps fixé, au milieu des enfants d'Israël ? »
8 Moïse leur répondit : « Attendez que
j'apprenne ce que YAHWEH vous ordonnera. »

9 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
10 « Parle aux enfants d'Israël et dis-leur : Si
quelqu'un, parmi vous ou parmi vos descen-
dants, se trouve impur à cause d'un cadavre
ou est en voyage au loin, il fera la Pâque en
l'honneur de YAHWEH.
11 C'est au second mois qu'ils la feront, le
quatorzième jour, entre les deux soirs ; ils la
mangeront avec des pains sans levain et des
herbes amères.
12 Ils n'en laisseront rien jusqu'au matin, et ils
n'en briseront pas les os. Ils la célébreront selon
toutes les prescriptions relatives à la Pâque.

13 Si quelqu'un, étant pur et n'étant pas en
voyage, omet de faire la Pâque, il sera retranché
de son peuple ; parce qu'il n'a pas présenté

l'offrande de YAHWEH au temps fixé, il portera
son péché.

14 Si un étranger séjournant chez vous fait
la Pâque de YAHWEH, il observera les lois et
ordonnances concernant la Pâque. Il y aura
une même loi pour vous, pour l'étranger comme
pour l'indigène. »

15 Le jour où la Demeure fut dressée, la
nuée couvrit la Demeure : qui est la tente du
témoignage ; depuis le soir jusqu'au matin, il y
eut sur la Demeure comme l'apparence d'un feu.
16 Il en fut ainsi continuellement : la nuée cou-
vrait la Demeure, et la nuit elle avait l'apparence
d'un feu.
17 Quand la nuée s'élevait de dessus la tente,
les enfants d'Israël levaient le camp, et, à
l'endroit où la nuée s'arrêtait, ils dressaient le
camp.
18 Au commandement de YAHWEH, les enfants
d'Israël levaient le camp, et au commandement
de YAHWEH ils le dressaient ; ils restaient campés
tant que la nuée se reposait sur la Demeure.
19 Quand la nuée restait longtemps sur la
Demeure, les enfants d'Israël observaient le
commandement de YAHWEH et ne levaient pas
le camp.
20 Il en était de même quand la nuée ne
s'arrêtait que peu de jours sur la Demeure : au
commandement de YAHWEH ils dressaient le
camp, et au commandement de YAHWEH ils le
levaient.
21 Si la nuée se reposait seulement du soir au
matin, et s'élevait le matin, ils levaient le camp ;

ou, si la nuée s'élevait après un jour et une nuit,
ils levaient le camp.
22 Si la nuée s'arrêtait sur la Demeure
plusieurs jours, un mois ou une année, les
enfants d'Israël restaient campés, et ne levaient
pas le camp ; mais, dès qu'elle s'élevait, ils
levaient le camp.
23 Au commandement de YAHWEH ils dres-
saient le camp, et au commandement de YAHWEH
ils levaient le camp ; ils observaient le comman-
dement de YAHWEH, conformément à l'ordre de
YAHWEH transmis par Moïse.

10

1 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
2 « Fais-toi deux trompettes d'argent ; tu les
feras d'argent battu. Elles te serviront pour la
convocation de l'assemblée et pour la levée des
camps.
3 Quand on en sonnera, toute l'assemblée se
réunira auprès de toi, à l'entrée de la tente de
réunion.
4 Si l'on ne sonne que d'une trompette, les
princes seulement, les chefs des milliers d'Israël,
se réuniront auprès de toi.
5 Quand vous sonnerez avec éclat, ceux qui
campent à l'orient se mettront en marche ;
6 quand vous sonnerez avec éclat pour la
seconde fois, ceux qui campent au midi se
mettront en marche ; on sonnera avec éclat pour
leur départ.
7 Vous sonnerez aussi pour convoquer
l'assemblée, mais non avec éclat.

8 Les fils d’Aaron, les prêtres, sonneront des
trompettes : ce sera une loi perpétuelle pour
vous et pour vos descendants.
9 Quand vous irez à la guerre dans votre
pays contre l’ennemi qui vous attaquera, vous
sonnerez des trompettes avec éclat, et vous serez
rappelés au souvenir de YAHWEH, votre Dieu, et
vous serez délivrés de vos ennemis.
10 Dans vos jours de joie, dans vos fêtes
et à vos nouvelles lunes, vous sonnerez des
trompettes, en offrant vos holocaustes et vos
sacrifices pacifiques, et elles seront pour vous un
mémorial devant votre Dieu. Je suis YAHWEH,
votre Dieu. »

DEUXIÈME PARTIE DU SINAÏ A CADÈS.

11 La seconde année, au vingtième jour du
deuxième mois, la nuée s’éleva de dessus la
Demeure du témoignage ;
12 et les enfants d’Israël, reprenant leurs
marches, partirent du désert de Sinaï, et la nuée
s’arrêta dans le désert de Pharan.
13 Ils se mirent en marche pour la première
fois, suivant le commandement de YAHWEH par
l’organe de Moïse.
14 La bannière du camp des fils de Juda partit
la première, selon leurs troupes, et la troupe
de Juda était commandée par Nahasson, fils
d’Aminadab ;
15 la troupe de la tribu des fils d’Issachar était
commandée par Nathanaël, fils de Suar ;
16 et la troupe de la tribu des fils de Zabulon
était commandée par Eliab, fils de Hélon.

17 La Demeure fut démontée, et les fils de
Gerson et les fils de Mérari partirent, portant la
Demeure.
18 La bannière du camp de Ruben partit,
selon leurs troupes, et la troupe de Ruben était
commandée par Elisur, fils de Sédéur ;
19 la troupe de la tribu des fils de Siméon était
commandée par Salamiel, fils de Surisaddaï ;
20 et la troupe de la tribu des fils de Gad était
commandée par Eliasaph, fils de Duel.
21 Les Caathites partirent portant les objets
sacrés, et les autres dressaient la Demeure, en
attendant leur arrivée.
22 La bannière du camp des fils d'Ephraïm
partit, selon leurs troupes et la troupe d'Ephraïm
était commandée par Elisama, fils d'Ammiud ;
23 la troupe de la tribu des fils de Manassé était
commandée par Gamaliel, fils de Phadassur,
24 et la troupe de la tribu de Benjamin était
commandée par Abidan, fils de Gédéon.
25 La bannière du camp des fils de Dan partit,
selon leurs troupes : elle formait l'arrière-garde
de tous les camps. La troupe de Dan était
commandée par Ahiéser, fils d'Ammisaddaï ;
26 la troupe de la tribu des fils d'Aser était
commandée par Phégiel, fils d'Ochran,
27 et la troupe des fils de Nephthali était
commandée par Ahira, fils d'Enan.
28 Tel était l'ordre de marche des enfants
d'Israël selon leurs troupes ; et ils partirent.
29 Moïse dit à Hobab, fils de Raguel, le Madian-
ite, beau-père de Moïse : « Nous partons pour
le lieu dont YAHWEH a dit : Je vous le donnerai.

Viens avec nous, et nous te ferons du bien, car
YAHWEH a promis de faire du bien à Israël. »
30 Hobab lui répondit : « Je n'irai point, mais
je m'en irai dans mon pays et ma famille. »
31 Et Moïse dit : « Ne nous quitte pas, je
te prie ; puisque tu connais les lieux où nous
aurons à camper dans le désert, tu nous serviras
d'œil.
32 Si tu viens avec nous, nous te ferons partager
le bien que YAHWEH nous fera. »
33 Etant partis de la montagne de YAHWEH, ils
firent trois journées de marche, et pendant ces
trois journées de marche, l'arche de l'alliance de
YAHWEH s'avança devant eux pour leur chercher
un lieu de repos.
34 La nuée de YAHWEH était au-dessus d'eux
pendant le jour, lorsqu'ils partaient du camp.
35 Quand l'arche partait, Moïse disait : « Lève-
toi, YAHWEH, et que tes ennemis soient dis-
persés ! Que ceux qui te haïssent fuient devant
ta face ! »
36 Et quand elle s'arrêtait, il disait : « Re-
viens, YAHWEH, vers les myriades des milliers
d'Israël ! »

11

1 Le peuple se mit à murmurer du mal aux
oreilles de YAHWEH. YAHWEH l'entendit, et sa
colère s'enflamma, et le feu de YAHWEH s'alluma
contre eux et il dévorait à l'extrémité du camp.
2 Le peuple cria vers Moïse, et Moïse pria
YAHWEH, et le feu s'éteignit.
3 On donna à ce lieu le nom de Thabéera, parce
que le feu de YAHWEH s'était allumé contre eux.

4 Le ramas de gens qui se trouvaient au milieu
d'Israël s'enflamma de convoitise, et même les
enfants d'Israël recommencèrent à pleurer et
dirent : « Qui nous donnera de la viande à
manger ?
5 Il nous souvient des poissons que nous
mangions pour rien en Égypte, des concombres,
des melons, des poireaux, des oignons et de l'ail.
6 Maintenant notre âme est desséchée ; plus
rien ! Nos yeux ne voient que de la manne. »
7 La manne était semblable à la graine de
coriandre, et avait l'aspect du bdellium.
8 Le peuple se répandait pour la ramasser ; il
la broyait avec des meules ou la pilait dans un
mortier ; il la cuisait au pot, et en faisait des
gâteaux. Elle avait le goût d'un gâteau à l'huile.
9 Quand la rosée descendait pendant la nuit
sur le camp, la manne y descendait aussi.
10 Moïse entendit le peuple qui pleurait dans
chaque famille, chacun à l'entrée de sa tente.
La colère de Yahweh s'enflamma grandement.
Moïse fut attristé,
11 et il dit à Yahweh : « Pourquoi avez-vous
fait ce mal à votre serviteur, et pourquoi n'ai-je
pas trouvé grâce à vos yeux, que vous ayez mis
sur moi la charge de tout ce peuple ?
12 Est-ce moi qui ai conçu tout ce peuple ? est-
ce moi qui l'ai enfanté, pour que vous me disiez :
Porte-le sur ton sein, comme le nourricier porte
un enfant qu'on allaite, jusqu'au pays que vous
avez juré à ses pères de lui donner ?
13 Où prendrai-je de la viande pour en donner
à tout ce peuple ? Car ils pleurent autour de moi,

en disant : Donne-nous de la viande à manger.
14 Je ne puis pas, à moi seul, porter tout ce
peuple ; il est trop pesant pour moi.
15 Pour me traiter ainsi, tuez-moi plutôt, je
vous prie, si j'ai trouvé grâce à vos yeux, et que
je ne voie pas mon malheur ! »
16 YAHWEH dit à Moïse : « Assemble-moi
soixante-dix hommes des anciens d'Israël, que tu
connais pour être anciens du peuple et préposés
sur lui ; amène-les à la tente de réunion et qu'ils
se tiennent là avec toi.
17 Je descendrai et je te parlerai là ; je prendrai
de l'esprit qui est sur toi et je le mettrai sur eux,
afin qu'ils portent avec toi la charge du peuple,
et tu ne la porteras plus toi seul.
18 Tu diras au peuple : Sanctifiez-vous pour
demain, et vous aurez de la viande à manger,
puisque vous avez pleuré aux oreilles de YAH-
WEH, en disant : Qui nous fera manger de la
viande ? car nous étions bien en Égypte ! Et
YAHWEH vous donnera de la viande, et vous en
mangerez ;
19 ce n'est pas un jour que vous en mangerez,
ni deux jours, ni cinq jours, ni dix jours, ni vingt
jours,
20 mais un mois entier, jusqu'à ce qu'elle vous
sorte par les narines et qu'elle vous soit en
dégoût, parce que vous avez rejeté YAHWEH qui
est au milieu de vous, et que vous avez pleuré
devant lui, en disant : Pourquoi donc somme-
nous sortis d'Égypte ? »
21 Moïse dit : « Le peuple au milieu duquel je
suis est de six cent mille hommes de pied, et vous

dites : Je leur donnerai de la viande, et ils en
mangeront un mois entier !
22 Egorgera-t-on pour eux les brebis et les
bœufs, pour qu'ils en aient assez ? Ou leur
ramassera-t-on tous les poissons de la mer, pour
qu'ils en aient assez ? »
23 YAHWEH répondit à Moïse : « La main
de YAHWEH est-elle trop courte ? Tu verras
maintenant si ce que j'ai dit t'arrivera ou non. »
24 Moïse sortit et rapporta au peuple les
paroles de YAHWEH, et il assembla soixante-
dix hommes des anciens du peuple et les plaça
autour de la tente.
25 YAHWEH descendit dans la nuée et parla à
Moïse ; il prit de l'esprit qui était sur lui et le mit
sur les soixante-dix anciens ; et, dès que l'esprit
reposa sur eux, ils prophétisèrent ; mais ils ne
continuèrent pas.
26 Deux hommes, l'un nommé Eldad, et l'autre
Médad, étaient restés dans le camp, et l'esprit
reposa aussi sur eux ; ils étaient parmi les
inscrits, mais ils ne s'étaient pas rendus à la
tente ; et ils prophétisèrent dans le camp.
27 Un jeune garçon courut l'annoncer à Moïse,
en disant : « Eldad et Médad prophétisent dans
le camp. »
28 Aussitôt Josué, fils de Nun, serviteur de
Moïse depuis sa jeunesse, prenant la parole dit :
« Moïse, mon seigneur, empêche-les. »
29 Moïse lui répondit : « Es-tu donc jaloux
pour moi ? Plût à Dieu que tout le peuple de
YAHWEH fût prophète, et que YAHWEH mit son
esprit sur eux ! »

30 Et Moïse se retira dans le camp, lui et les
anciens d'Israël.
31 Un vent souffla de par l'ordre de YAHWEH,
qui, de la mer, amena des cailles et les abattit sur
le camp, sur l'étendue d'environ une journée
de chemin d'un côté, d'environ une journée de
chemin de l'autre côté, autour du camp ; et il
y en avait près de deux coudées de haut sur la
surface de la terre.
32 Pendant tout ce jour, toute la nuit et toute
la journée du lendemain, le peuple se leva et
ramassa les cailles ; celui qui en avait ramassé le
moins en avait dix gomors ; et ils les étendirent
pour eux, tout autour du camp.
33 Mais la chair était encore entre leurs dents,
avant d'être consommée, que la colère de YAH-
WEH s'enflamma contre le peuple, et YAHWEH
frappa le peuple d'une très grande plaie.
34 On donna à ce lieu le nom de Qibroth-
Hattaava, parce qu'on y enterra le peuple qui
s'était enflammé de convoitise.
35 De Qibroth-Hattaava le peuple partit pour
Haséroth, et il s'arrêta à Haséroth.

12

1 Marie, avec Aaron, parla contre Moïse au
sujet de la femme couschite qu'il avait prise ; car
il avait pris une femme couschite.
2 Ils dirent : « Est-ce seulement par Moïse que
YAHWEH a parlé ? N'a-t-il pas parlé aussi par
nous ? » Et YAHWEH l'entendit.
3 Mais Moïse était un homme fort doux, plus
qu'aucun homme qui fût sur la face de la terre.

4 Soudain YAHWEH dit à Moïse, à Aaron et
à Marie : « Sortez, vous trois, vers la tente de
réunion. » Et ils sortirent tous les trois ;
5 et YAHWEH descendit dans la colonne de nuée
et se tint à l'entrée de la tente. Il appela Aaron
et Marie, qui s'avancèrent tous deux ;
6 et il dit : « Ecoutez bien mes paroles : si
vous avez quelque prophète de YAHWEH, c'est
en vision que je me révèle à lui, c'est en songe
que je lui parle.
7 Tel n'est pas mon serviteur Moïse ; il est
reconnu fidèle dans toute ma maison.
8 Je lui parle bouche à bouche, en me faisant
voir, et non par énigmes, et il contemple la
figure de YAHWEH. Pourquoi donc n'avez-vous
pas craint de parler contre mon serviteur, contre
Moïse ? »
9 Et la colère de YAHWEH s'enflamma contre
eux ; et il s'en alla ;
10 la nuée se retira de dessus la tente. Et voici,
Marie devint lépreuse, blanche comme la neige.
Aaron se tourna vers Marie, et voici, elle était
lépreuse.
11 Et Aaron dit à Moïse : « De grâce, mon
seigneur, ne mets pas sur nous ce péché que
nous avons follement commis, et dont nous
sommes coupables.
12 Ah ! Qu'elle ne soit pas comme l'enfant
mort-né qui, en sortant du sein de sa mère, a
la chair à demi-consumée ! »
13 Moïse cria à YAHWEH, en disant : « O Dieu,
je vous prie, guérissez-là ! »
14 YAHWEH dit à Moïse : « Si son père lui avait
craché au visage, ne serait-elle pas pendant sept

jours couverte de honte ? Qu'elle soit séquestrée
sept jours hors du camp ; après quoi, elle y sera
reçue. »
15 Marie fut donc séquestrée sept jours hors
du camp, et le peuple ne partit point, jusqu'à ce
que Marie eût été reçue.
16 Après cela, le peuple partit de Haséroth, et
ils campèrent dans le désert de Pharan.

TROISIÈME PARTIE CADÈS.

13

1 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
2 « Envoie des hommes pour explorer le pays
de Canaan, que je donne aux enfants d'Israël.
Vous enverrez un homme par chacune des tribus
patriarcales ; que tous soient des princes parmi
eux. »
3 Moïse les envoya du désert de Pharan, selon
l'ordre de YAHWEH ; tous ces hommes étaient
des chefs des enfants d'Israël.
4 Voici leurs noms : pour la tribu de Ruben,
Sammua, fils de Zéchur ;
5 pour la tribu de Siméon, Saphat, fils de Huri ;
6 pour la tribu de Juda, Caleb, fils de Jéphoné ;
7 pour la tribu d'Issachar, Igal, fils de Joseph ;
8 pour la tribu d'Ephraïm, Osée, fils de Nun ;
9 pour la tribu de Benjamin, Phalti, fils de
Raphu ;
10 pour la tribu de Zabulon, Geddiel, fils de
Sodi ;
11 pour la tribu de Joseph, la tribu de Manassé,
Gaddi, fils de Susi ;

12 pour la tribu de Dan, Ammiel, fils de
Gemalli ;
13 pour la tribu d'Aser, Sthur, fils de Michaël ;
14 pour la tribu de Nephthali, Nahabi, fils de
Vapsi ;
15 pour la tribu de Gad, Guel, fils de Machi. —
16 Tels sont les noms des hommes que Moïse
envoya pour explorer le pays. Moïse donna à
Osée, fils de Nun, le nom de Josué.
17 Moïse les envoya pour explorer le pays de
Canaan ; il leur dit : « Montez là par le Négeb ;
et vous monterez sur la montagne.
18 Vous examinerez le pays, ce qu'il est, et le
peuple qui l'habite, s'il est fort ou faible, peu
nombreux ou considérable ;
19 ce qu'est le pays où il habite, s'il est bon ou
mauvais ; ce que sont les villes où il habite, si
elles sont ouvertes ou fortifiées ;
20 ce qu'est le sol, s'il est gras ou maigre, s'il y a
des arbres ou non. Ayez bon courage, et prenez
des fruits du pays. » C'était le temps des premiers
raisins.
21 Ils montèrent et explorèrent le pays, depuis
le désert de Sin jusqu'à Rohob, sur le chemin
d'Emath.
22 Ils montèrent dans le Négeb et allèrent
jusqu'à Hébron, où étaient Achiman, Sisaï et
Tholmaï, enfants d'Enac. Hébron avait été bâtie
sept ans avant Tanis d'Égypte.
23 Arrivés à la vallée d'Escol, ils coupèrent une
branche de vigne avec sa grappe de raisin, et ils
la portèrent à deux au moyen d'une perche ; ils
prirent aussi des grenades et des figues.

24 On donna à ce lieu le nom de vallée d’Escol,
à cause de la grappe que les enfants d’Israël y
coupèrent.

25 Au bout de quarante jours, ils revinrent
d’explorer le pays.
26 Ils allèrent et se rendirent auprès de Moïse
et d’Aaron, et de toute l’assemblée des enfants
d’Israël, à Cadès, dans le désert de Pharan.
Ils leur firent un rapport, ainsi qu’à toute
l’assemblée, et leur montrèrent les fruits du
pays.
27 Voici le récit qu’ils firent à Moïse : « Nous
sommes allés dans le pays où tu nous as envoyés.
C’est vraiment un pays où coulent le lait et le
miel, et en voici les fruits.
28 Mais le peuple qui habite le pays est puis-
sant, et les villes sont fortifiées et très grandes ;
nous y avons même vu des enfants d’Enac.
29 Amalec habite la contrée du Négeb ; le
Hittite, le Jébuséen et l’Amorrhéen habitent
dans la montagne, et le Chananéen habite au
bord de la mer et le long du Jourdain. »

30 Caleb fit taire le peuple au sujet de Moïse :
« Montons, dit-il, emparons-nous du pays, car
nous pouvons nous en rendre maîtres. »
31 Mais les hommes qui y étaient montés avec
lui, dirent : « Nous ne sommes pas capables de
monter contre ce peuple : il est plus fort que
nous. »
32 Et ils décrièrent devant les enfants d’Israël
le pays qu’ils avaient exploré, en disant : « Le
pays que nous avons parcouru pour l’explorer,
est un pays qui dévore ses habitants ; tout le

peuple que nous y avons vu est formé de gens
de haute taille ;
33 et nous y avons vu les géants, fils d'Enac,
de la race des géants : nous étions à nos yeux et
aux leurs comme des sauterelles. »

14

1 Toute l'assemblée éleva la voix et poussa des
cris, et le peuple pleura pendant cette nuit-là.
2 Tous les enfants d'Israël murmurèrent con-
tre Moïse et Aaron, et toute l'assemblée leur
dit : « Que ne sommes-nous morts dans le pays
d'Égypte, ou que ne sommes-nous morts dans ce
désert ?
3 Pourquoi YAHWEH nous fait-il aller dans ce
pays, pour que nous tombions par l'épée ? Nos
femmes et nos enfants deviendront une proie.
Ne vaut-il pas mieux pour nous retourner en
Égypte ? »
4 Et ils se dirent les uns aux autres : « Nom-
mons un chef, et retournons en Égypte. »
5 Moïse et Aaron tombèrent sur leur visage
en présence de toute l'assemblée réunie des
enfants d'Israël.
6 Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jéphoné,
deux de ceux qui avaient exploré le pays,
déchirèrent leurs vêtements
7 et ils parlèrent ainsi à toute l'assemblée
des enfants d'Israël : « Le pays que nous avons
parcouru pour l'explorer est un excellent pays.
8 Si YAHWEH nous est favorable, il nous fera
entrer dans ce pays et nous le donnera ; c'est un
pays où coulent le lait et le miel.

9 Seulement ne vous mettez pas en rébellion
contre YAHWEH, et ne craignez pas les hommes
de ce pays, car ils seront pour nous une pâture ;
leur abri s'est retiré d'eux, et YAHWEH est avec
nous, ne les craignez point. »

10 Toute l'assemblée parlait de les lapider,
lorsque la gloire de YAHWEH apparut sur la tente
de réunion, devant tous les enfants d'Israël.
11 Et YAHWEH dit à Moïse : « Jusques à quand
ce peuple me méprisera-t-il ? Jusques à quand
ne croira-t-il pas en moi, malgré tous les prodiges
que j'ai faits au milieu de lui ?
12 Je le frapperai par la peste et je le détruirai,
et je ferai de toi une nation plus grande et plus
puissante que lui. »

13 Moïse dit à YAHWEH : « Les Egyptiens ont
appris que, par votre puissance, vous avez fait
monter ce peuple du milieu d'eux, et ils l'ont dit
aux habitants de ce pays.
14 Tous ont appris que vous, YAHWEH, vous
êtes au milieu de ce peuple ; que vous vous
montrez face à face, vous, YAHWEH ; que votre
nuée se tient sur eux, et que vous marchez
devant eux le jour dans une colonne de nuée,
et la nuit dans une colonne de feu.
15 Si vous faites mourir ce peuple comme un
seul homme, les nations qui ont entendu parler
de vous diront :
16 YAHWEH n'avait pas le pouvoir de faire
entrer ce peuple dans le pays qu'il avait juré
de leur donner ; c'est pourquoi il les a fait périr
dans le désert.

17 Maintenant que la puissance du Seigneur se
montre grande, comme vous l'avez déclaré, en
disant :
18 YAHWEH est lent à la colère et riche en bonté,
il pardonne l'iniquité et le péché ; mais il ne
tient pas le coupable pour innocent, et il punit
l'iniquité des pères sur les enfants, sur ceux de
la troisième et de la quatrième génération.
19 Pardonnez l'iniquité de ce peuple selon la
grandeur de votre miséricorde, comme vous
avez pardonné à ce peuple depuis l'Égypte
jusqu'ici. »

20 Et YAHWEH dit : « Je pardonne, selon ta
demande ;
21 mais, — je suis vivant ! et la gloire de
YAHWEH remplira toute la terre ! —
22 tous les hommes qui ont vu ma gloire et
les prodiges que j'ai faits en Égypte et dans le
désert, qui m'ont tenté déjà dix fois et qui n'ont
pas écouté ma voix,
23 tous ceux-là ne verront pas le pays que j'ai
promis avec serment à leurs pères. Aucun de
ceux qui m'ont méprisé ne le verra.
24 Mais mon serviteur Caleb, qui a été animé
d'un autre esprit et s'est fidèlement attaché à
moi, je le ferai entrer dans le pays où il est allé,
et ses descendants le posséderont.
25 L'Amalécite et le Chananéen habitent dans
la vallée : demain retournez-vous, et partez pour
le désert, sur le chemin de la mer Rouge. »

26 YAHWEH parla à Moïse et à Aaron, en
disant :

27 « Jusques à quand supporterai-je cette
méchante assemblée qui murmure contre moi ?
J'ai entendu les murmures que les enfants
d'Israël profèrent contre moi.
28 Dis-leur : Je suis vivant ! dit YAHWEH :
je vous ferai selon que vous avez parlé à mes
oreilles.
29 Vos cadavres tomberont dans ce désert.
Vous tous, dont on a fait le recensement, en vous
comptant depuis l'âge de vingt ans et au-dessus,
et qui avez murmuré contre moi,
30 vous n'entrerez pas dans le pays où j'ai juré
de vous établir, à l'exception de Caleb, fils de
Jéphoné, et de Josué, fils de Nun.
31 Et vos petits enfants, dont vous avez dit : Ils
deviendront une proie ! je les y ferai entrer, et
ils connaîtront le pays que vous avez dédaigné.
32 Vos cadavres, à vous, tomberont dans le
désert ;
33 et vos fils mèneront leurs troupeaux dans
le désert pendant quarante ans, et ils porteront
la peine de vos infidélités, jusqu'à ce que vos
cadavres soient consumés dans le désert.
34 Selon les quarante jours que vous avez
mis à explorer le pays, — autant de jours,
autant d'années — vous porterez vos iniquités
quarante années, et vous saurez ce que c'est que
mon éloignement.
35 Moi, YAHWEH, j'ai parlé ! Voilà ce que
je ferai à cette méchante assemblée qui s'est
ameutée contre moi : ils seront consumés dans
ce désert, ils y mourront. »

36 Les hommes que Moïse avait envoyés pour

explorer le pays et qui, à leur retour, avaient
fait murmurer contre lui toute l'assemblée, en
décrivant le pays,
37 ces hommes, qui avaient décrié le pays,
moururent frappés d'une plaie devant YAHWEH.
38 Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jéphoné,
restèrent seuls vivants parmi ces hommes qui
étaient allés explorer le pays.
39 Moïse rapporta ces paroles à tous les enfants
d'Israël, et le peuple fut en grande désolation.
40 S'étant levés de bon matin, ils montèrent
vers le sommet de la montagne, en disant :
« Nous voici ! Nous monterons au lieu dont
YAHWEH a parlé, car nous avons péché. »
41 Moïse dit : « Pourquoi transgressez-vous
l'ordre de YAHWEH ? Cela ne vous réussira
point.
42 Ne montez pas, car YAHWEH n'est pas au
milieu de vous ! Ne vous faites pas battre par
vos ennemis.
43 Car l'Amalécite et le Chananéen sont là
devant vous, et vous tomberiez par l'épée ; parce
qui vous vous êtes détournés de YAHWEH,
YAHWEH ne sera pas avec vous. »
44 Ils s'obstinèrent à monter vers le sommet de
la montagne ; mais l'arche d'alliance de YAHWEH
et Moïse ne bougèrent pas du milieu du camp.
45 Alors l'Amalécite et le Chananéen qui
habitaient cette montagne descendirent, les bat-
tirent et les taillèrent en pièces jusqu'à Horma.

15

1 YAHWEH parla à Moïse, en disant :

2 « Parle aux enfants d'Israël et dis-leur : Quand vous serez entrés dans le pays où vous demeurerez et que je vous donne,
3 et quand vous offrirez à YAHWEH un sacrifice fait par le feu, soit un holocauste, soit un sacrifice, pour l'accomplissement d'un vœu ou comme offrande volontaire, ou bien dans vos fêtes, afin de produire avec vos bœufs ou vos brebis une agréable odeur à YAHWEH,
4 celui qui fera son offrande à YAHWEH offrira en oblation un dixième de fleur de farine pétrie avec un quart de hin d'huile ;
5 tu feras une libation d'un quart de hin de vin, avec l'holocauste ou le sacrifice pacifique, pour chaque agneau.
6 Pour un bélier, tu feras une oblation de deux dixièmes de fleur de farine pétrie avec un tiers de hin d'huile,
7 et pour la libation tu offriras un tiers de hin de vin, en offrande d'agréable odeur à YAHWEH.
8 Si tu offres un taureau, soit comme holocauste, soit comme sacrifice, pour l'acquittement d'un vœu ou comme sacrifice pacifique à YAHWEH,
9 on offrira, avec le taureau, comme oblation, trois dixièmes de fleur de farine pétrie avec un demi-hin d'huile,
10 et tu offriras un demi-hin de vin pour la libation : c'est un sacrifice fait par le feu, d'une agréable odeur à YAHWEH.
11 On fera ainsi pour chaque bœuf, pour chaque bélier, pour chaque agneau ou chevreau.
12 Suivant le nombre de victimes que vous

offrirez, vous ferez ainsi pour chacune, selon
leur nombre.
13 Tout indigène fera ces choses de cette
manière, lorsqu'il offrira un sacrifice par le feu,
d'une agréable odeur à YAHWEH.
14 Si un étranger séjournant chez vous,
un homme quelconque vivant parmi vous, de
génération en génération, offre un sacrifice par
le feu, d'une agréable odeur à YAHWEH, il fera
comme vous ferez.
15 Il y aura une seule loi pour l'assemblée, pour
vous comme pour l'étranger de séjour au milieu
de vous ; ce sera une loi perpétuelle pour vos
descendants : il en sera de l'étranger comme de
vous devant YAHWEH.
16 Il y aura une seule loi et une seule règle
pour vous et pour l'étranger qui séjourne parmi
vous. »
17 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
18 « Parle aux enfants d'Israël et dis-leur :
Quand vous serez arrivés dans le pays où je vous
fais entrer,
19 et que vous mangerez du pain de ce pays,
vous prélèverez une offrande pour YAHWEH.
20 Comme prémices de votre pâte, vous
prélèverez en offrande un gâteau ; vous le
prélèverez comme l'offrande qu'on prélève de
l'aire.
21 Comme prémices de votre pâte, vous
prélèverez une offrande pour YAHWEH, vous et
vos descendants. »
22 « Si vous péchez par erreur en n'observant
pas tous ces commandements que YAHWEH a fait
connaître à Moïse,

23 tout ce que YAHWEH vous a ordonné par
Moïse, depuis le jour où YAHWEH a donné
des commandements, et à la suite pour vos
générations,
24 si, dis-je, on a péché par erreur, sans
que l'assemblée s'en soit aperçue, — toute
l'assemblée offrira un jeune taureau en holo-
causte d'une agréable odeur à YAHWEH, avec son
oblation et sa libation, selon le rite prescrit, ainsi
qu'un bouc en sacrifice pour le péché.
25 Le prêtre fera l'expiation pour toute
l'assemblée des enfants d'Israël, et il leur sera
pardonné, car c'est un péché commis par erreur,
et ils ont présenté leur offrande, un sacrifice fait
par le feu à YAHWEH, et leur sacrifice pour le
péché devant YAHWEH, à cause du péché qu'ils
ont commis par erreur.
26 Il sera pardonné à toute l'assemblée des
enfants d'Israël et à l'étranger qui séjourne au
milieu d'eux, car c'est par erreur que tout le
peuple a péché.
27 Si c'est une seule personne qui a péché
par erreur, elle offrira une chèvre d'un an en
sacrifice pour le péché.
28 Le prêtre fera l'expiation devant YAHWEH
pour la personne qui a erré en commettant un
péché par erreur ; l'expiation pour elle étant
faite, il lui sera pardonné.
29 Pour l'indigène d'entre les enfants d'Israël
et pour l'étranger qui séjourne au milieu d'eux,
vous aurez une même loi, si quelqu'un agit mal
par erreur.
30 Mais si quelqu'un, indigène ou étranger,

agit la main levée, il outrage YAHWEH ; cet
homme sera retranché du milieu de son peuple.
31 Car il a méprisé la parole de YAHWEH
et violé son commandement : cet homme sera
retranché, son iniquité sera sur lui. »

32 Pendant que les enfants d'Israël étaient
dans le désert, ils trouvèrent un homme qui
ramassait du bois le jour du sabbat.
33 Ceux qui l'avaient trouvé ramassant du
bois l'amenèrent à Moïse, à Aaron et à toute
l'assemblée.
34 On le mit sous garde, car ce qu'on devait lui
faire n'avait pas été déterminé.
35 YAHWEH dit à Moïse : « Cet homme sera
mis à mort ! Toute l'assemblée le lapidera hors
du camp. »
36 Toute l'assemblée l'ayant fait sortir du camp,
le lapida et il mourut, comme YAHWEH l'avait
ordonné à Moïse.
37 YAHWEH dit à Moïse :
38 « Parle aux enfants d'Israël et dis-leur de se
faire, de génération en génération, des glands
aux coins de leurs manteaux ; et qu'ils mettent
au gland de chaque coin un cordon de pourpre
violette.
39 Ce sera pour vous un gland et, en le voyant,
vous vous souviendrez de tous les commande-
ments de YAHWEH pour les mettre en pratique,
et vous n'irez pas après les désirs de votre
cœur et de vos yeux, qui vous entraînent dans
l'infidélité.
40 Vous vous souviendrez ainsi de tous mes
commandements et les mettrez en pratique, et
vous serez saints à votre Dieu.

41 Je suis YAHWEH, votre Dieu, qui vous ai fait
sortir du pays d'Égypte, pour être votre Dieu. Je
suis YAHWEH, votre Dieu. »

16

1 Coré, fils d'Isaar, fils de Caath, fils de Lévi,
se fit des partisans, avec Dathan et Abiron, fils
d'Eliab, et Hon, fils de Phéleth, ceux-ci, fils de
Ruben,
2 et ils se soulevèrent en présence de Moïse,
ayant avec eux deux cent cinquante hommes des
enfants d'Israël, princes de l'assemblée, appelés
aux conseils et gens de renom.
3 Ils s'attroupèrent contre Moïse et Aaron,
et leur dirent : « C'en est assez ! car toute
l'assemblée, tous sont saints, et YAHWEH est au
milieu d'eux. Pourquoi vous élevez-vous au-
dessus de l'assemblée de YAHWEH ? »
4 Quand Moïse entendit cela, il tomba sur son
visage.
5 Il parla à Coré et à toute sa troupe en disant :
« Demain, YAHWEH fera connaître celui qui est
à lui et qui est saint, et il le fera approcher de
lui ; celui qu'il aura choisi, il le fera approcher
de lui.
6 Faites ceci : Prenez des encensoirs, Coré et
toute sa troupe.
7 Demain, mettez-y du feu, et jetez dessus du
parfum devant YAHWEH ; celui que YAHWEH
choisira, c'est lui qui est saint. C'en est assez,
enfants de Lévi. »
8 Moïse dit à Coré : « Ecoutez donc, enfants de
Lévi.

9 Est-ce trop peu pour vous que le Dieu d'Israël
vous ait séparés de l'assemblée d'Israël en vous
faisant approcher de lui, pour faire le service
de la Demeure de YAHWEH, et pour vous tenir
devant l'assemblée pour faire son service ?
10 Il t'a fait approcher de lui, toi et tous tes
frères, les enfants de Lévi, avec toi, et vous
ambitionnez encore le sacerdoce !
11 C'est pour cela que toi et toute ta troupe,
vous vous assemblez contre YAHWEH ! Et Aaron,
qui est-il, pour que vous murmuriez contre
lui ? »
12 Moïse fit appeler Dathan et Abiron, fils
d'Eliab ; et ils dirent : « Nous ne monterons pas.
13 N'est-ce pas assez de nous avoir fait sortir
d'un pays où coulent le lait et le miel pour nous
faire mourir au désert, que tu t'ériges en maître
sur nous ?
14 Ah ! Ce n'est pas dans un pays où coulent
le lait et le miel que tu nous as conduits ; ce ne
sont pas des champs et des vignes que tu nous
as donnés en possession ! Penses-tu crever les
yeux de ces gens ? Nous ne monterons pas ! »
15 Moïse, très irrité, dit à YAHWEH : « N'ayez
pas égard à leur oblation. Je ne leur ai pas même
pris un âne, et je n'ai fait de mal à aucun d'eux. »
16 Moïse dit à Coré : « Toi et toute ta troupe,
trouvez-vous demain devant YAHWEH, toi et eux,
avec Aaron.
17 Prenez chacun votre encensoir, mettez-y du
parfum et présentez chacun votre encensoir de-
vant YAHWEH : deux cent cinquante encensoirs ;
toi aussi et Aaron, vous prendrez chacun votre
encensoir. »

18 Ils prirent chacun leur encensoir, y mirent
du feu et y jetèrent du parfum, et ils se tinrent
à l'entrée de la tente de réunion, avec Moïse et
Aaron.
19 Coré avait convoqué toute l'assemblée con-
tre Moïse et Aaron, à l'entrée de la tente de
réunion.
Alors la gloire de YAHWEH apparut à toute
l'assemblée.
20 Et YAHWEH parla à Moïse et à Aaron, en
disant :
21 « Séparez-vous du milieu de cette assem-
blée, et je les consumerai en un instant. »
22 Et ils tombèrent sur leur visage, et dirent :
« O Dieu, Dieu des esprits de toute chair, un seul
homme a péché, et tu t'irriterais contre toute
l'assemblée ! »
23 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
24 « Parle à l'assemblée et dis : Ecartez-vous
tout à l'entour de la demeure de Coré, de Dathan
et d'Abiron. »
25 Moïse se leva et alla vers Dathan et Abiron,
et des anciens d'Israël allèrent après lui.
26 Il parla à l'assemblée, en disant :
« Eloignez-vous des tentes de ces méchants
hommes, et ne touchez à rien de ce qui leur
appartient, de peur que vous ne périssiez,
enveloppés dans tous leurs péchés. »
27 Ils s'écartèrent tout à l'entour de la demeure
de Coré, de Dathan et d'Abiron. Alors Dathan et
Abiron étant sortis se tinrent à l'entrée de leurs
tentes, avec leurs femmes, leurs fils et leurs petits
enfants.
28 Moïse dit : « Vous connaîtrez à ceci que
YAHWEH m'a envoyé pour faire toutes ces

œuvres, et que je n’agis pas de moi-même :
29 Si ces gens meurent comme meurent tous
les hommes, et si leur sort est celui de tous les
hommes, ce n’est pas YAHWEH qui m’a envoyé ;
30 mais si YAHWEH fait une chose inouïe, si
la terre ouvre sa bouche et les engloutit, eux et
tout ce qui leur appartient, et qu’ils descendent
vivants dans le séjour des morts, vous saurez que
ces gens ont méprisé YAHWEH. »
31 Comme il achevait de prononcer toutes ces
paroles, le sol qui était sous eux se fendit.
32 La terre ouvrit sa bouche et les engloutit, eux
et leurs familles, avec tous les gens de Coré et
tous leurs biens.
33 Ils descendirent vivants dans le séjour des
morts, eux et tout ce qui leur appartenait ; et la
terre les recouvrit, et ils disparurent du milieu
de l’assemblée.
34 Tout Israël, qui était autour d’eux, s’enfuit à
leur cri ; car ils disaient : « Fuyons, de peur que
la terre ne nous engloutisse ! »
35 Un feu sortit d’auprès de YAHWEH et
consuma les deux cent cinquante hommes qui
offraient le parfum.

17

1 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
2 « Dis à Eléazar, fils d’Aaron, le prêtre, de re-
tirer les encensoirs du milieu de l’embrasement
et d’en répandre au loin le feu, car ils sont
sanctifiés.
3 Des encensoirs de ces gens qui ont péché
contre leur propre vie, qu’on fasse des lames

étendues, pour en recouvrir l'autel des holo-
caustes ; car on les a présentés devant YAHWEH,
et ils sont devenus saints ; ils serviront de signe
aux enfants d'Israël. »
4 Le prêtre Eléazar prit les encensoirs d'airain
qu'avaient présentés les hommes consumés par
le feu, et il en fit des lames pour couvrir l'autel.
5 C'est un mémorial pour les enfants d'Israël,
afin qu'aucun étranger, qui n'est pas de la race
d'Aaron, ne s'approche pour offrir du parfum
devant YAHWEH, et ne soit comme Coré et comme
sa troupe, selon ce que YAHWEH lui avait déclaré
par Moïse.

6 Le lendemain, toute l'assemblée des enfants
d'Israël murmura contre Moïse et Aaron, en
disant : « Vous avez fait mourir le peuple de
YAHWEH. »
7 Comme l'assemblée s'attroupait contre
Moïse et Aaron, ceux-ci se tournèrent vers
la tente de réunion, et voici que la nuée la
couvrit, et que la gloire de YAHWEH apparut.
8 Moïse et Aaron s'avancèrent devant la tente
de réunion,
9 et YAHWEH parla à Moïse en disant :
10 « Eloignez-vous du milieu de cette assem-
blée, et je les consumerai en un instant. » Ils
tombèrent sur leur visage,
11 et Moïse dit à Aaron : « Prends l'encensoir,
et mets-y du feu de dessus l'autel, jettes-y du
parfum, va promptement vers l'assemblée, et
fais pour eux l'expiation ; car la colère est sortie
de devant YAHWEH ; la plaie commence. »
12 Aaron prit l'encensoir, comme Moïse avait

dit, et courut au milieu de l'assemblée ; et voici
que la plaie commençait parmi le peuple. Ayant
mis le parfum, il fit l'expiation pour le peuple.
13 Il se plaça entre les morts et les vivants, et
la plaie fut arrêtée.
14 Quatorze mille sept cents personnes mou-
rurent par cette plaie, outre ceux qui étaient
morts à cause de Coré.
15 Aaron retourna auprès de Moïse, à l'entrée
de la tente de réunion, et la plaie était arrêtée.
16 YAHWEH parla à Moïse en disant :
17 « Parle aux enfants d'Israël et prends d'eux
une verge, une verge par chaque maison patri-
arcale, soit douze verges de la part de tous leurs
princes pour leurs douze maisons patriarcales.
Tu écriras le nom de chacun sur sa verge ;
18 tu écriras le nom d'Aaron sur la verge de
Lévi, car il y aura une verge par chef de leurs
maisons patriarcales.
19 Tu les déposeras dans la tente de réunion,
devant le témoignage, où je me rencontre avec
vous.
20 L'homme que je choisirai sera celui dont la
verge fleurira, et je ferai cesser de devant moi les
murmures que profèrent contre vous les enfants
d'Israël. »
21 Moïse parla aux enfants d'Israël, et tous
leurs princes lui donnèrent une verge, chaque
prince une verge, selon leurs maisons patriar-
cales, soit douze verges, et la verge d'Aaron était
au milieu de leurs verges.
22 Moïse déposa les verges devant YAHWEH,
dans la tente du témoignage.

23 Le lendemain, Moïse retourna dans la tente
du témoignage, et voici que la verge d'Aaron
avait fleuri, pour la tribu de Lévi : il y avait
poussé des boutons, éclos des fleurs et mûri des
amandes.
24 Moïse emporta toutes les verges de devant
YAHWEH, vers tous les enfants d'Israël, et ils les
virent, et chacun reprit sa verge.
25 YAHWEH dit à Moïse : « Replace la verge
d'Aaron devant le témoignage, pour être con-
servée comme un signe pour les enfants de
rébellion, afin que tu fasses cesser de devant moi
leurs murmures, et qu'ils ne meurent point. »
26 Moïse fit ainsi ; il fit selon l'ordre que
YAHWEH lui avait donné.
27 les enfants d'Israël dirent à Moïse : « Voici
que nous périssons, nous sommes perdus, tous
perdus !
28 Quiconque s'approche de la Demeure de
YAHWEH meurt. Nous faudra-t-il donc tous
périr ? »

18

1 YAHWEH dit à Aaron : « Toi et tes fils, et
la maison de ton père avec toi, vous porterez
l'iniquité du sanctuaire ; toi et tes fils avec toi,
vous porterez l'iniquité de votre sacerdoce.
2 Fais aussi approcher avec toi du sanctuaire
tes autres frères, la tribu de Lévi, la tribu de
ton père, afin qu'ils te soient adjoints et qu'ils
te servent, lorsque toi, et tes fils avec toi, vous
serez devant la tente du témoignage.
3 Ils rempliront ton service et le service de
toute la tente ; mais ils ne s'approcheront ni des

ustensiles du sanctuaire, ni de l'autel, de peur
que vous ne mouriez, eux et vous.
4 Ils te seront adjoints, et ils rempliront le
service de la tente de réunion, pour tout le
travail de la tente. Aucun étranger n'approchera
de vous.
5 Vous remplirez le service du sanctuaire et le
service de l'autel, afin qu'il n'y ait plus de colère
contre les enfants d'Israël.
6 Voici, j'ai pris vos frères les lévites du milieu
des enfants d'Israël ; donnés à YAHWEH, ils vous
sont remis en don pour faire le travail de la tente
de réunion.
7 Toi et tes fils avec toi, vous remplirez votre
sacerdoce pour tout ce qui concerne l'autel et
pour ce qui est en dedans du voile : vous ferez
ce travail. Comme une fonction en pur don, je
vous confère votre sacerdoce. L'étranger qui
approchera sera mis à mort. »

8 YAHWEH dit à Aaron : « Voici, je te donne le
service de ce qui est prélevé pour moi, de toutes
les choses consacrées des enfants d'Israël ; je te
les donne, à raison de l'onction que tu as reçue,
à toi et à tes fils, par une loi perpétuelle.
9 Voici ce qui te reviendra des choses très
saintes, sauf ce que le feu doit consumer : toutes
leurs offrandes, savoir toutes leurs oblations,
tous leurs sacrifices pour le péché et tous leurs
sacrifices de réparation qu'ils me rendront :
tout cela, comme choses très saintes, sera pour
toi et pour tes fils.
10 Tu les mangeras dans un lieu très saint ; tout
mâle en mangera ; elles seront saintes pour toi.

11 Ceci encore t'appartient : ce qui est prélevé
sur leurs dons, sur toute offrande balancée des
enfants d'Israël ; je te le donne à toi, à tes fils
et à tes filles avec toi, par une loi perpétuelle ;
quiconque est pur dans ta maison en mangera.
12 Tout le meilleur de l'huile, tout le meilleur
du vin nouveau et du blé, leurs prémices qu'ils
offrent à YAHWEH, je te les donne.
13 Les premiers produits de leur terre qu'ils ap-
porteront à YAHWEH seront pour toi. Quiconque
est pur dans ta maison en mangera.
14 Tout ce qui sera dévoué par anathème en
Israël sera pour toi.
15 Tout premier-né de toute chair, des hommes
comme des animaux, qu'ils offrent à YAHWEH,
sera pour toi. Seulement tu feras racheter le
premier-né de l'homme, et tu feras racheter le
premier-né d'un animal impur.
16 Quant à son rachat, tu le feras racheter dès
l'âge d'un mois, selon ton estimation, contre
cinq sicles d'argent, selon le sicle du sanctuaire,
qui est de vingt guéras.
17 Mais tu ne feras pas racheter le premier-
né du bœuf, ni le premier-né de la brebis, ni
le premier-né de la chèvre : ils sont saints. Tu
répandras leur sang sur l'autel et tu feras fumer
leur graisse : c'est un sacrifice fait par le feu,
d'une agréable odeur à YAHWEH.
18 Leur chair sera pour toi, comme la poitrine
qu'on balance et comme la cuisse droite.
19 Tout ce qui est prélevé sur les choses
saintes, ce que les enfants d'Israël prélèvent
pour YAHWEH, je te le donne à toi, à tes fils et à

tes filles avec toi, par une loi perpétuelle ; c'est
une alliance de sel, perpétuelle, devant YAHWEH,
pour toi et pour ta postérité avec toi. »
20 YAHWEH dit à Aaron : « Tu n'auras pas
d'héritage dans leur pays, et il n'y aura pas de
part pour toi au milieu d'eux ; c'est moi qui suis
ta part et ton héritage au milieu des enfants
d'Israël.
21 Voici que je donne comme héritage aux fils
de Lévi toute dîme en Israël, pour le travail qu'ils
font, le travail de la tente de réunion.
22 Les enfants d'Israël n'approcheront plus de
la tente de réunion, de peur qu'ils ne portent
leur péché et qu'ils meurent.
23 Les Lévites feront le travail de la tente de
réunion, et ils porteront leur iniquité. En vertu
d'une loi perpétuelle parmi vos descendants, ils
n'auront pas d'héritage au milieu des enfants
d'Israël.
24 Car je donne aux Lévites comme héritage
les dîmes que les enfants d'Israël prélèveront
pour YAHWEH ; c'est pourquoi je leur dis : Ils
n'auront pas d'héritage au milieu des enfants
d'Israël. »
25 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
26 « Tu parleras aux Lévites et tu leur diras :

"Lorsque vous recevrez des enfants d'Israël la
dîme que je vous donne de leurs biens pour votre
héritage, vous en prélèverez une offrande pour
YAHWEH, une dîme de la dîme ;
27 et ce prélèvement que vous ferez vous sera
compté comme le blé qu'on prélève de l'aire, et
comme le vin nouveau qu'on prélève de la cuve.

28 C’est ainsi que vous prélèverez, vous aussi,
une offrande pour YAHWEH, sur toutes les
dîmes que vous recevrez des enfants d’Israël, et
cette offrande que vous en aurez prélevée pour
YAHWEH, vous la donnerez au prêtre Aaron.
29 Sur tous les dons que vous recevrez, vous
prélèverez toute l’offrande de YAHWEH ; sur tout
le meilleur, la sainte portion qui en est tirée.
30 Tu leur diras : Quand vous en aurez prélevé
le meilleur, la dîme sera comptée aux lévites
comme le produit de l’aire et comme le produit
du pressoir.
31 Vous la mangerez en tout lieu, vous et votre
famille ; car c’est votre salaire pour le travail que
vous faites dans la tente de réunion.
32 Vous ne porterez pour cela aucun péché,
quand vous en aurez prélevé le meilleur, vous ne
profanerez pas les saintes offrandes des enfants
d’Israël, et vous ne mourrez point.” »

19

1 YAHWEH parla à Moïse et à Aaron, en disant :
2 « Voici l’ordonnance de la loi que YAHWEH
a prescrite, en disant : Dis aux enfants d’Israël
de t’amener une vache rousse, sans tache, sans
défaut corporel, et qui n’ait pas porté le joug.
3 Vous la remettrez au prêtre Eléazar, qui la
fera sortir du camp, et on l’égorgera devant lui.
4 Le prêtre Eléazar prendra du sang de la
vache avec le doigt, et il fera sept fois l’aspersion
de ce sang du côté de l’entrée de la tente de
réunion.

5 On brûlera la vache sous ses yeux ; on
brûlera sa peau, sa chair et son sang, ainsi que
ses excréments.
6 Le prêtre prendra du bois de cèdre, de
l'hysope et du cramoisi, et il les jettera au milieu
du feu qui consume la vache.
7 Le prêtre lavera ses vêtements et baignera
son corps dans l'eau ; puis il rentrera dans le
camp et sera impur jusqu'au soir.
8 Celui qui aura brûlé la vache lavera ses
vêtements dans l'eau, et baignera son corps
dans l'eau, et il sera impur jusqu'au soir.
9 Un homme pur recueillera la cendre de la
vache et la déposera hors du camp, dans un
lieu pur ; on la conservera pour l'assemblée
des enfants d'Israël, en vue de l'eau qui ôte la
souillure : c'est un sacrifice pour le péché.
10 Celui qui aura recueilli la cendre de la vache
lavera ses vêtements, et sera impur jusqu'au
soir. — Ce sera une loi perpétuelle pour les
enfants d'Israël et pour l'étranger qui séjourne
au milieu d'eux.
11 Celui qui touchera un mort, un corps humain
quelconque, sera impur pendant sept jours.
12 Il se purifiera avec cette eau le troisième jour
et le septième jour, et il sera pur ; mais s'il ne se
purifie pas le troisième jour et le septième jour,
il ne sera pas pur.
13 Celui qui touchera un mort, le corps d'un
homme qui est mort, et qui ne se purifiera pas,
souillera la Demeure de Yahweh ; cet homme
sera retranché d'Israël. Parce que l'eau qui ôte
la souillure n'a pas été répandue sur lui, il est

impur, et sa souillure est encore sur lui.

14 Voici la loi. Lorsqu'un homme meurt dans
une tente, quiconque entre dans la tente et tout
ce qui se trouve dans la tente sera impur pendant
sept jours.
15 Tout vase découvert, sur lequel il n'y a pas
de couvercle attaché, est impur.
16 Quiconque touche dans les champs un
homme tué par l'épée, ou un mort, ou des
ossements humains, ou un sépulcre, sera impur
pendant sept jours.
17 On prendra, pour celui qui est impur, de
la cendre de la victime, consumée en sacrifice
expiatoire, et l'on mettra dessus de l'eau vive
dans un vase.
18 Un homme pur prendra de l'hysope et,
l'ayant trempée dans l'eau, il en fera l'aspersion
sur la tente, sur tous les ustensiles et sur les
personnes qui étaient là, sur celui qui a touché
des ossements, ou un homme tué, ou un mort,
ou un sépulcre.
19 L'homme pur fera l'aspersion sur celui qui
est impur, le troisième jour et le septième jour, et
il lui ôtera son péché le septième jour. L'homme
impur lavera ses vêtements et se baignera dans
l'eau, et le soir il sera pur.
20 L'homme qui sera devenu impur et qui
ne se purifiera pas, sera retranché du milieu
de l'assemblée, car il souille le sanctuaire de
YAHWEH ; parce que l'eau qui ôte la souillure n'a
pas été répandue sur lui, il est impur.
21 Ce sera pour eux une loi perpétuelle. Celui
qui aura fait l'aspersion de l'eau qui ôte la

souillure lavera ses vêtements, et celui qui
touchera l'eau qui ôte la souillure, sera impur
jusqu'au soir.
22 Tout ce que touchera celui qui est impur
sera souillé, et la personne qui le touchera sera
impure jusqu'au soir. »

20

1 Les enfants d'Israël, toute l'assemblée, ar-
rivèrent au désert de Sin, dans le premier mois,
et le peuple séjourna à Cadès. C'est là que
mourut Marie et qu'elle fut enterrée.
2 Comme il n'y avait pas d'eau pour
l'assemblée, ils s'attroupèrent contre Moïse
et Aaron.
3 Le peuple disputa avec Moïse, et ils di-
rent : « Que n'avons-nous péri quand nos frères
périrent devant YAHWEH ?
4 Pourquoi avez-vous fait venir l'assemblée
de YAHWEH dans ce désert, pour que nous y
mourions, nous et notre bétail ?
5 Pourquoi nous avez-vous fait monter
d'Égypte, pour nous amener dans ce méchant
lieu ? Ce n'est pas un lieu où l'on puisse semer,
et il n'y a ni figuier, ni vigne, ni grenadier, ni
même d'eau à boire ? »
6 Moïse et Aaron, s'éloignant de l'assemblée,
vinrent à l'entrée de la tente de réunion. Ils
tombèrent sur leur visage, et la gloire de YAH-
WEH leur apparut.
7 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
8 « Prends le bâton et convoque l'assemblée,
toi et ton frère Aaron ; vous parlerez au rocher

en leur présence, afin qu'il donne ses eaux ; et
tu feras sortir pour eux de l'eau du rocher, et tu
donneras à boire à l'assemblée et à son bétail. »
9 Moïse prit le bâton qui était devant YAHWEH,
comme YAHWEH le lui avait ordonné.
10 Puis Moïse et Aaron convoquèrent
l'assemblée en face du rocher, et Moïse leur
dit : « Ecoutez-donc, rebelles ! Vous ferons-
nous sortir de l'eau de ce rocher ? »
11 Moïse leva la main et frappa deux fois le
rocher de son bâton ; et il sortit de l'eau en
abondance. L'assemblée but, ainsi que le bétail.

12 Alors YAHWEH dit à Moïse et à Aaron :
« Parce que vous n'avez pas cru en moi, pour
me sanctifier aux yeux des enfants d'Israël, vous
ne ferez pas entrer cette assemblée dans le pays
que je lui donne. »

13 Ce sont là les eaux de Mériba, où les enfants
d'Israël contestèrent avec YAHWEH, et il se
sanctifia en eux.

QUATRIÈME PARTIE DE CADÈS AUX PLAINES DE MOAB.

14 De Cadès, Moïse envoya des messages au roi
d'Edom, pour lui dire : « Ainsi parle ton frère
Israël : Tu sais toutes les souffrances que nous
avons endurées.
15 Nos pères descendirent en Égypte, et nous
y demeurâmes longtemps ; mais les Egyptiens
nous maltraitèrent, nous et nos pères.
16 Nous avons crié à YAHWEH, et il a entendu
notre voix ; il a envoyé un ange et nous a fait
sortir d'Égypte. Et voici que nous sommes à
Cadès, ville située à la limite de ton territoire.

17 Laisse-nous, de grâce, traverser ton pays ;
nous ne traverserons ni les champs, ni les vignes,
et nous ne boirons pas l'eau des puits ; mais nous
suivrons la route royale, sans nous détourner à
droite ou à gauche, jusqu'à ce que nous ayons
traversé ton territoire. »
18 Edom lui dit : « Tu ne passeras pas chez moi,
sinon je sortirai à ta rencontre avec l'épée. »
19 Les enfants d'Israël lui dirent : « Nous
monterons par la grande route, et, si nous
buvons de ton eau, moi et mes troupeaux, j'en
paierai le prix. Ce n'est pas une affaire ; je ne
ferai que passer avec mes pieds. »
20 Il répondit : « Tu ne passeras pas ! » Et
Edom sortit à sa rencontre avec un peuple
nombreux et à main forte.
21 C'est ainsi qu'Edom refusa de donner pas-
sage à Israël sur son territoire ; et Israël se
détourna de lui.
22 Les enfants d'Israël, toute l'assemblée, par-
tirent de Cadès et arrivèrent à la montagne de
Hor.
23 Yahweh dit à Moïse et à Aaron, à la
montagne de Hor, sur la frontière du pays
d'Edom :
24 « Aaron va être recueilli auprès de son
peuple ; car il n'entrera pas dans le pays que je
donne aux enfants d'Israël, parce que vous avez
été rebelles à mon ordre, aux eaux de Mériba.
25 Prends Aaron et son fils Eléazar, et fais-les
monter sur la montagne de Hor.
26 Tu dépouilleras Aaron de ses vêtements et
tu en feras revêtir Eléazar, son fils. C'est là
qu'Aaron sera recueilli et mourra. »

27 Moïse fit ce qui YAHWEH avait ordonné ; ils
montèrent sur la montagne de Hor, aux yeux de
toute l'assemblée ;
28 puis Moïse, ayant dépouillé Aaron de ses
vêtements, les fit revêtir à Eléazar, son fils ; et
Aaron mourut là, au sommet de la montagne, et
Moïse et Eléazar descendirent de la montagne.
29 Toute l'assemblée vit qu'Aaron avait expiré,
et toute la maison d'Israël pleura Aaron pendant
trente jours.

21

1 Le Chananéen, roi d'Arad, qui habitait le
Négeb, apprit qu'Israël venait par le chemin
d'Atharim. Il livra bataille à Israël et lui fit des
prisonniers.
2 Alors Israël fit un vœu à YAHWEH, en disant :
« Si vous livrez ce peuple entre mes mains, je
dévouerai ses villes à l'anathème. »
3 YAHWEH entendit la voix d'Israël et livra les
Chananéens ; on les dévoua à l'anathème, eux
et leurs villes, et on nomma ce lieu Horma.

4 Ils partirent de la montagne de Hor par le
chemin de la mer Rouge, pour tourner le pays
d'Edom. Le peuple perdit patience dans ce
chemin,
5 et il parla contre Dieu et contre Moïse :
« Pourquoi nous avez-vous fait monter
d'Égypte, pour que nous mourions dans le
désert ? Il n'y a pas de pain, il n'y a pas d'eau,
et notre âme a pris en dégoût cette misérable
nourriture. »

6 Alors YAHWEH envoya contre le peuple les
serpents brûlants ; ils mordirent le peuple, et il
mourut beaucoup de gens en Israël.
7 Le peuple vint à Moïse et dit : « Nous avons
péché, car nous avons parlé contre YAHWEH et
contre toi. Prie YAHWEH, afin qu'il éloigne de
nous ces serpents. » Moïse pria pour le peuple.
8 Et YAHWEH dit à Moïse : « Fais-toi un serpent
brûlant et place-le sur un poteau ; quiconque
aura été mordu et le regardera, conservera la
vie. »
9 Moïse fit un serpent d'airain et le plaça sur
un poteau, et, si quelqu'un était mordu par un
serpent, il regardait le serpent d'airain, et il
vivait.

10 Les enfants d'Israël partirent, et ils
campèrent à Oboth.
11 Ils partirent d'Oboth, et ils campèrent à
Jeabarim, dans le désert qui est vis-à-vis de
Moab, vers le soleil levant.
12 Ils partirent de là, et campèrent dans la
vallée de Zared.
13 Ils partirent de là, et campèrent au-delà de
l'Arnon, qui coule dans le désert, en sortant
du territoire des Amorrhéens ; car l'Arnon est
la frontière de Moab, entre Moab et les Amor-
rhéens.
14 C'est pourquoi il est dit dans le livre des
Guerres de YAHWEH : « YAHWEH a pris Vaheb,
dans sa course impétueuse, et les torrents de
l'Arnon,
15 et la pente des torrents qui s'étend vers le
site d'Ar et s'appuie à la frontière de Moab. »

16 De là ils allèrent à Beer. C'est le puits à pro-
pos duquel YAHWEH dit à Moïse : « Rassemble
le peuple, et je leur donnerai de l'eau. »
17 Alors Israël chanta ce cantique :
Monte, puits ! Acclamez-le !
18 Le puits, que des princes ont creusé,
que les grands du peuple ont ouvert,
avec le sceptre, avec leurs bâtons !
Du désert ils allèrent à Matthana ;
19 de Matthana à Nahaliel ; de Nahaliel, à
Bamoth ;
20 de Bamoth, à la vallée qui est dans les
champs de Moab, au sommet du Phasga, qui
domine le désert.
21 Israël envoya des messagers à Séhon, roi des
Amorrhéens, pour lui dire :
22 « Laisse-moi passer par ton pays ; nous ne
nous écarterons ni dans les champs, ni dans les
vignes, et nous ne boirons pas l'eau des puits ;
nous suivrons la route royale, jusqu'à ce que
nous ayons franchi ton territoire. »
23 Séhon ne permit pas à Israël de passer sur
son territoire ; il rassembla tout son peuple et,
étant sorti à la rencontre d'Israël dans le désert,
il vint à Jasa et livra bataille à Israël.
24 Israël le frappa du tranchant de l'épée, et
se rendit maître de son pays depuis l'Arnon
jusqu'au Jaboc, jusqu'aux enfants d'Ammon ;
car la frontière des enfants d'Ammon était forte.
25 Israël prit toutes ces villes et Israël s'établit
dans toutes les villes des Amorrhéens, à
Hésebon et dans toutes les villes de son ressort.
26 Car Hésebon était la ville de Séhon, roi
des Amorrhéens, qui avait fait la guerre au

précédent roi de Moab et lui avait enlevé tout
son pays jusqu'à l'Arnon.
27 C'est pourquoi les poètes disent :
Venez à Hésebon !
Que la ville de Séhon soit rebâtie et fortifiée !
28 Car il est sorti un feu de Hésebon,
une flamme de la ville de Séhon ;
elle a dévoré Ar-Moab.
Les maîtres des hauteurs de l'Arnon.
29 Malheur à toi, Moab !
Tu es perdu, peuple de Chamos !
Il a livré ses fils fugitifs
et ses filles captives
à Séhon, roi des Amorrhéens.
30 Et nous avons lancé sur eux nos traits ;
Hésebon est détruite jusqu'à Dibon ;
nous avons dévasté jusqu'à Nophé,
avec le feu jusqu'à Médaba.
31 Israël s'établit dans le pays des Amorrhéens.
32 Moïse envoya reconnaître Jaser ; et ils
prirent les villes de son ressort, et expulsèrent
les Amorrhéens qui y étaient.
33 Puis, changeant de direction, ils montèrent
par le chemin de Basan. Og, roi de Basan, sortit
à leur rencontre, avec tout son peuple, pour les
combattre à Edraï.
34 YAHWEH dit à Moïse : « Ne le crains point,
car je le livre entre tes mains, lui, tout son
peuple et son pays ; tu le traiteras comme tu as
traité Séhon, roi des Amorrhéens, qui habitait à
Hésebon. »
35 Et ils le battirent, lui et ses fils, et tout son
peuple, jusqu'à ne pas lui laisser de survivant, et
ils s'emparèrent de son pays.

22

1 Les enfants d'Israël, étant partis, campèrent
dans les plaines de Moab, au-delà du Jourdain,
vis-à-vis de Jéricho.

CINQUIÈME PARTIE DANS LES PLAINES DE MOAB.

2 Balac, fils de Séphor, vit tout ce qu'Israël avait
fait aux Amorrhéens ;
3 et Moab fut très effrayé en face du peuple, car
celui-ci était nombreux ; il fut saisi d'épouvante
en face des enfants d'Israël.
4 Moab dit aux anciens de Madian : « Cette
multitude va dévorer tout ce qui nous entoure,
comme le bœuf dévore la verdure des champs. »
— Balac, fils de Séphor était alors roi de
Moab. —
5 Il envoya des messagers à Balaam, fils de
Béor, à Péthor, qui est sur le Fleuve, dans le pays
des fils de son peuple, pour l'appeler et lui dire :
« Voici, un peuple est sorti d'Égypte ; il couvre
la face de la terre, et il habite vis-à-vis de moi.
6 Viens donc, je te prie, maudis-moi ce peuple,
car il est plus puissant que moi ; peut-être ainsi
pourrai-je le battre et le jeter hors du pays ; car je
sais que celui que tu bénis est béni, et que celui
que tu maudis est maudit. »

7 Les anciens de Moab et les anciens de Madian
se mirent en route, emportant avec eux le salaire
du devin. Arrivés auprès de Balaam, ils lui
rapportèrent les paroles de Balac.
8 Balaam leur dit : « Passez ici la nuit, et je
vous donnerai réponse, selon ce que YAHWEH

me dira. » Et les princes de Moab restèrent chez
Balaam.

9 Dieu vint à Balaam et lui dit : « Qui sont ces
hommes que tu as chez toi ? »
10 Balaam répondit à Dieu : « Balac, fils de
Séphor, roi de Moab, les a envoyés pour me dire :
11 Voici, le peuple qui est sorti d'Égypte couvre
la face de la terre ; viens donc, maudis-le-moi ;
peut-être ainsi pourrai-je le combattre et le
chasser. »
12 Dieu dit à Balaam : « Tu n'iras pas avec eux ;
tu ne maudiras pas ce peuple, car il est béni. »
13 Le matin, Balaam, s'étant levé, dit aux
princes de Balac : « Allez dans votre pays, car
YAHWEH refuse de me laisser aller avec vous. »
14 Alors les princes de Moab se levèrent et
retournèrent vers Balac, et ils dirent : « Balaam
a refusé de venir avec nous. »

15 Balac envoya de nouveau des princes en
plus grand nombre et de plus haut rang que les
premiers.
16 Arrivés auprès de Balaam, ils lui dirent :
« Ainsi parle Balac, fils de Séphor : « Que rien,
je te prie, ne t'empêche de venir vers moi ;
17 car je te rendrai les plus grands honneurs,
et je ferai tout ce que tu me diras. Mais viens, je
te prie ; maudis-moi ce peuple. »
18 Balaam répondit et dit aux serviteurs de
Balac : « Quand Balac me donnerait plein sa
maison d'argent et d'or, je ne pourrai trans-
gresser l'ordre de YAHWEH mon Dieu, en faisant
une chose, petite ou grande.

19 Maintenant, je vous prie, restez ici, vous
aussi, cette nuit, que je sache ce que YAHWEH
me dira encore. »
20 Dieu vint à Balaam dans la nuit, et lui dit :
« Si ces hommes sont venus pour t'appeler, lève-
toi et va avec eux ; mais tu feras ce que je te
dirai. »
21 Balaam se leva le matin et, ayant sellé son
ânesse, il partit avec les princes de Moab.

22 La colère de Dieu s'alluma parce qu'il allait,
et l'ange de YAHWEH se plaça sur le chemin, pour
lui faire obstacle. — Balaam était monté sur son
ânesse, et il avait avec lui ses deux serviteurs. —
23 L'ânesse vit l'ange de YAHWEH qui se tenait
sur le chemin, son épée nue à la main ; elle se
détourna du chemin et alla dans les champs ; et
Balaam frappa l'ânesse pour la ramener dans le
chemin.
24 Alors l'ange de YAHWEH se tint dans un
chemin creux entre les vignes, où il y avait une
clôture de chaque côté.
25 Voyant l'ange de YAHWEH, l'ânesse se serra
contre le mur, et pressa contre le mur le pied de
Balaam, et celui-ci la frappa de nouveau.
26 L'ange de YAHWEH passa plus loin et se tint
dans un lieu étroit où il n'y avait pas d'espace
pour se détourner à droite ou à gauche.
27 L'ânesse, en voyant l'ange de YAHWEH,
se coucha sous Balaam, et la colère de Balaam
s'enflamma, et il frappa l'ânesse de son bâton.
28 YAHWEH ouvrit la bouche de l'ânesse, et elle
dit à Balaam : « Que t'ai-je fait, que tu m'aies
frappée ces trois fois ? »

29 Balaam répondit à l'ânesse : « C'est parce
que tu t'es jouée de moi ; si j'avais une épée dans
la main, je te tuerais à l'instant. »
30 L'ânesse dit à Balaam : « Ne suis-je pas
ton ânesse, que tu as toujours montée jusqu'à
présent ? Ai-je l'habitude d'agir ainsi envers
toi ? » Et il répondit : « Non. »
31 YAHWEH ouvrit les yeux de Balaam, et
Balaam vit l'ange de YAHWEH qui se tenait sur
le chemin, son épée nue dans la main ; et il
s'inclina et se prosterna sur son visage.
32 L'ange de YAHWEH lui dit : « Pourquoi as-tu
frappé ton ânesse ces trois fois ? Voici, je suis
sorti pour te faire obstacle, car, à mes yeux, le
chemin que tu suis te mène à la ruine.
33 L'ânesse m'a vu ; et elle s'est détournée
devant moi ces trois fois ; si elle ne s'était pas
détournée devant moi, je t'aurais tué, toi, et je
lui aurais laissé la vie. »
34 Balaam dit à l'ange de YAHWEH : « J'ai
péché, car je ne savais pas que tu te tenais
devant moi sur le chemin ; et maintenant, si cela
te déplaît, je m'en retournerai. »
35 L'ange de YAHWEH dit à Balaam : « Va avec
ces hommes ; mais tu ne diras pas autre chose
que ce que je te dirai. » Et Balaam alla avec les
princes de Balac.
36 Balac, ayant appris que Balaam arrivait,
sortit à sa rencontre jusqu'à la ville de Moab,
qui est sur la frontière de l'Arnon, à l'extrême
frontière.
37 Balac dit à Balaam : « N'avais-je pas envoyé
déjà vers toi pour t'appeler ? Pourquoi n'es-tu

pas venu vers moi ? Ne puis-je pas en vérité te
traiter avec honneur ? »
38 Balaam dit à Balac : « Voici, je suis venu vers
toi ; mais maintenant pourrai-je dire quoi que
ce soit ? Les paroles que Dieu mettra dans ma
bouche, je les dirai. »
39 Balaam se mit en route avec Balac, et ils
arrivèrent à Qiriath-Chutsoth.
40 Balac immola en sacrifice des bœufs et des
brebis, et il en envoya des portions à Balaam et
aux princes qui étaient avec lui.
41 Le matin, Balac prit avec lui Balaam et
le fit monter à Bamoth-Baal, d'où Balaam put
apercevoir les derniers rangs du peuple.

23

1 Balaam dit à Balac : « Bâtis-moi ici sept
autels, et prépare-moi ici sept taureaux et sept
béliers. »
2 Balac fit ce que Balaam avait dit, et Balac avec
Balaam offrit un taureau et un bélier sur chaque
autel.
3 Balaam dit à Balac : « Tiens-toi près de ton
holocauste, et je m'éloignerai ; peut-être que
YAHWEH viendra à ma rencontre et quoi qu'il me
fasse voir, je te le dirai. » Et il s'en alla sur une
hauteur dénudée.
4 Dieu vint à la rencontre de Balaam, qui lui
dit : « J'ai dressé les sept autels, et j'ai offert sur
chaque autel un taureau et un bélier. »
5 YAHWEH mit une parole dans la bouche de
Balaam et dit : « Retourne auprès de Balac, et
parle-lui ainsi. »

6 Il retourna vers lui, et voici, Balac se tenait
près de son holocauste, lui et tous les princes de
Moab.
7 Et Balaam prononça son discours en disant :
D'Aram, Balac m'a fait venir, le roi de Moab
m'a fait venir des montagnes de l'Orient :
« Viens, maudis-moi Jacob ! Viens, courrouce-toi
contre Israël ! »
8 Comment maudirai-je quand Dieu ne maudit
pas ? Comment me courroucerai-je, quand
YAHWEH n'est pas courroucé ?
9 Car du sommet des rochers je le vois, du haut
des collines je le considère : c'est un peuple qui
a sa demeure à part, et qui ne sera pas mis au
nombre des nations.
10 Qui peut compter la poussière de Jacob, et
dénombrer le quart d'Israël ? Que je meure de
la mort des justes, et que ma fin soit semblable à
la leur !
11 Balac dit à Balaam : « Que m'as-tu fait ? Je
t'ai pris pour maudire mes ennemis, et voilà, tu
ne fais que bénir ! »
12 Il répondit et dit : « Ne dois-je pas avoir soin
de dire ce que YAHWEH met dans ma bouche ? »
13 Balac lui dit : « Viens avec moi à une autre
place, d'où tu le verras ; tu en verras seulement
l'extrémité, sans le voir tout entier ; et de là,
maudis-le-moi. »
14 Il le mena au champ des Sentinelles, sur le
sommet de Phasga ; et, ayant bâti sept autels, il
offrit un taureau et un bélier sur chaque autel.
15 Et Balaam dit à Balac : « Tiens-toi ici près
de ton holocauste, et moi j'irai là à la rencontre
de Dieu. »

16 YAHWEH vint à la rencontre de Balaam,
et il mit une parole dans sa bouche et dit :
« Retourne vers Balac, et tu parleras ainsi. »

17 Il retourna vers lui, et voici, Balac se tenait
près de son holocauste, et les princes de Moab
avec lui. Balac lui dit : « Qu'a dit YAHWEH ? »
18 Et Balaam prononça son discours, en disant :

Lève-toi, Balac, et écoute : prête-moi l'oreille,
fils de Séphor :
19 Dieu n'est pas un homme pour mentir, ni un
fils d'homme pour se repentir. Est-ce lui qui dit
et ne fais pas, qui parle et n'exécute pas ?
20 Voici, j'ai reçu ordre de bénir ; il a béni : je
ne révoquerai point.
21 Il n'aperçoit pas d'iniquité en Jacob, il ne
voit pas d'injustice en Israël. YAHWEH, son Dieu,
est avec lui, chez lui retentit l'acclamation d'un
roi.

22 Dieu les fait sortir d'Égypte, sa vigueur est
comme celle du buffle.
23 Parce qu'il n'y a pas de magie en Jacob, ni
de divination en Israël, en son temps il sera dit
à Jacob et à Israël ce que Dieu veut accomplir.
24 Voici un peuple qui se lève comme une
lionne, et qui se dresse comme un lion ; il ne se
couche pas qu'il n'ait dévoré sa proie, et qu'il
n'ait bu le sang des blessés.

25 Balac dit à Balaam : « Ne le maudis pas et
ne le bénis pas. »
26 Balaam répondit et dit à Balac : « Ne t'ai-
je pas parlé ainsi : Je ferai tout ce que dira
YAHWEH ? »

27 Balac dit à Balaam : « Viens donc, je te
mènerai à une autre place ; peut-être plaira-t-il
au regard de Dieu que de là tu me le maudisses. »
28 Balac mena Balaam sur le sommet du
Phogor, qui domine le désert.
29 Et Balaam dit à Balac : « Bâtis-moi ici sept
autels, et prépare-moi ici sept taureaux et sept
béliers. »
30 Balac fit ce que Balaam avait dit, et il offrit
un taureau et un bélier sur chaque autel.

24

1 Balaam vit que YAHWEH avait pour agréable
de bénir Israël, et il n'alla pas, comme les autres
fois, à la rencontre des signes magiques ; mais il
tourna son visage du côté du désert.
2 Ayant levé les yeux, il vit Israël campé par
tribus ; et l'Esprit de Dieu fut sur lui,
3 et il prononça son discours, en disant :

Oracle de Balaam fils de Béor, oracle de
l'homme dont l'œil est fermé ;
4 oracle de celui qui entend les paroles de Dieu,
qui contemple la vision du Tout-Puissant, qui
tombe, et dont les yeux s'ouvrent.

5 Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob, tes
demeures, ô Israël !
6 Elles s'étendent comme des vallées, comme
des jardins au bord d'un fleuve, comme des aloès
que YAHWEH a plantés, comme des cèdres sur le
bord des eaux.
7 L'eau déborde de ses deux seaux, sa race
croît sur des eaux abondantes, son roi s'élève
au-dessus d'Agag, et son royaume est exalté !

8 Dieu le fait sortir d'Égypte : il lui donne la
vigueur du buffle. Il dévore les nations qui lui
font la guerre. Il brise leurs os et les foudroie de
ses flèches.
9 Il ploie les genoux, il se couche comme un
lion, comme une lionne ; qui le fera lever ? Béni
soit qui te bénira et maudit soit qui te maudira !

10 La colère de Balac s'enflamma contre Bal-
aam, et il frappa des mains ; et Balac dit à
Balaam : « Je t'ai appelé pour maudire mes
ennemis, et voici, tu n'as fait que les bénir ces
trois fois !
11 Et maintenant fuis, va-t'en chez toi ! J'avais
dit que je te comblerais d'honneur ; et voici,
YAHWEH t'écarte de l'honneur. »
12 Balaam répondit à Balac : « N'ai-je pas dit à
tes messagers que tu m'as envoyés :
13 Quand Balac me donnerait plein sa mai-
son d'argent et d'or, je ne pourrai transgresser
l'ordre de YAHWEH, en faisant de moi-même une
chose bonne ou mauvaise ; mais ce que YAHWEH
me dira, je le dirai ?
14 Et maintenant, voici, je m'en vais vers mon
peuple ; viens donc, que je t'annonce ce que ce
peuple fera à ton peuple dans la suite des jours. »

15 Et Balaam prononça son discours et dit :

Oracle de Balaam, fils de Béor, oracle de
l'homme dont l'œil est fermé ;
16 oracle de celui qui entend les paroles de
Dieu, qui connaît la science du Très-Haut, qui
contemple la vision du Tout-puissant, qui tombe,
et dont les yeux s'ouvrent.

17 Je le vois, mais non comme présent ; je le
contemple, mais non de près. Un astre sort de
Jacob, un sceptre s'élève d'Israël. Il brise les
deux flancs de Moab, il extermine tous les fils
du tumulte.
18 Edom est sa possession ; Séïr, son ennemi,
est sa possession, et Israël déploie sa vaillance.
19 De Jacob sort un dominateur, il fait périr
dans les villes ce qui reste d'Edom.
20 Balaam vit Amalec, et il prononça son
discours et dit :
Amalec est la première des nations et sa fin
sera la ruine.
21 Balaam vit le Cinéen, et il prononça son
discours et dit :
Ta demeure est solide, et ton nid posé sur le
roc.
22 Toutefois le Cinéen ira se consumant ;
jusqu'à quand ? Assur l'emmènera en captivité.
23 Balaam prononça son discours et dit :
Hélas ! qui subsistera quand Dieu fera cela ?
24 Des navires viennent de Citthim ; ils oppri-
ment Assur, ils oppriment Héber, et lui aussi est
voué à la ruine.
25 Balaam s'étant levé, se mit en route et s'en
retourna chez lui ; Balac s'en alla aussi de son
côté.

25

1 Pendant qu'Israël demeurait à Settim, le
peuple commença à se livrer à la débauche avec
les filles de Moab.
2 Elles invitèrent le peuple au sacrifice de leurs
dieux. Et le peuple mangea et se prosterna
devant leurs dieux.

3 Israël s’attacha à Béelphégor, et la colère de
YAHWEH s’enflamma contre Israël.
4 YAHWEH dit à Moïse : « Assemble tous les
chefs du peuple, et pends les coupables devant
YAHWEH, à la face du soleil, afin que le feu de la
colère de YAHWEH se détourne d’Israël. »
5 Et Moïse dit aux juges d’Israël : « Que chacun
de vous mette à mort ceux de ses gens qui se sont
attachés à Béelphégor. »

6 Et voici qu’un homme des enfants d’Israël
vint et amena vers ses frères une Madianite,
sous les yeux de Moïse et sous les yeux de toute
l’assemblée des enfants d’Israël, qui pleuraient
à l’entrée de la tente de réunion.
7 A cette vue, Phinées, fils d’Eléazar, fils
d’Aaron, le prêtre, se leva du milieu de
l’assemblée ; il prit une lance dans sa main,
8 suivit l’homme d’Israël dans l’arrière-tente,
et les perça tous deux, l’homme d’Israël et la
femme, par le ventre. Alors la plaie s’arrêta
parmi les enfants d’Israël.
9 Il y en eut vingt-quatre mille qui moururent
de la plaie.

10 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
11 « Phinées, fils d’Eléazar, fils d’Aaron, le
prêtre, a détourné ma fureur de dessus les
enfants d’Israël, parce qu’il a été animé de ma
jalousie au milieu d’eux ; et je n’ai point, dans
ma jalousie, consumé les enfants d’Israël.
12 C’est pourquoi dis : Je lui accorde mon
alliance de paix :
13 ce sera, pour lui et pour sa postérité après
lui, l’alliance d’un sacerdoce perpétuel, parce

qu'il a été jaloux pour son Dieu, et qu'il a fait
l'expiation pour les enfants d'Israël. »
14 L'homme d'Israël qui fut tué avec la Madian-
ite s'appelait Zamri, fils de Salu ; il était prince
d'une maison patriarcale des Siméonites.
15 La femme Madianite qui fut tuée s'appelait
Cozbi, fille de Sur, chef de tribu, de maison
patriarcale en Madian.
16 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
17 « Traitez les Madianites en ennemis, et tuez-
les ;
18 car ils ont agi en ennemis à votre égard,
en vous séduisant par leurs ruses, au moyen de
Phogor, au moyen de Cozbi, fille d'un chef de
Madian, leur sœur, qui fut tuée le jour de la plaie
survenue à l'occasion de Phogor. »
19 A la suite de cette plaie,

26

1 YAHWEH parla à Moïse et à Eléazar, fils
d'Aaron, le prêtre, en disant :
2 « Faites le compte de toute l'assemblée des
enfants d'Israël depuis l'âge de vingt ans et
au-dessus, selon leurs maisons patriarcales, de
tous les hommes d'Israël en état de porter les
armes. »
3 Moïse et le prêtre Eléazar leur parlèrent
donc dans les plaines de Moab, près du Jourdain,
vis-à-vis de Jéricho, en disant :
4 « Vous ferez le recensement du peuple depuis
l'âge de vingt ans et au-dessus, comme YAHWEH
l'a ordonné à Moïse et aux enfants d'Israël, à
leur sortie du pays d'Égypte. »

5 Ruben, premier-né d'Israël. Fils de Ruben :
de Hénoch, la famille des Hénochites ; de
Phallu, la famille des Phalluites ;
6 de Hesron, la famille des Hesronites ; de
Charmi, la famille des Charmites.
7 Telles sont les familles des Rubénites ; leurs
recensés furent quarante-trois mille sept cent
trente. —
8 Fils de Phallu, Eliab. —
9 Fils d'Eliab : Namuel, Dathan et Abiron. C'est
ce Dathan et cet Abiron, membres du conseil,
qui se soulevèrent contre Moïse et Aaron, dans
la troupe de Coré, lorsqu'elle se souleva contre
YAHWEH.
10 La terre, ouvrant sa bouche, les engloutit
avec Coré, quand la troupe périt, et que le feu
consuma les deux cent cinquante hommes : ils
servirent d'exemple.
11 Mais les fils de Coré ne moururent pas.

12 Fils de Siméon, selon leurs familles : de
Namuel, la famille des Namuélites ; de Jamin, la
famille des Jaminites ; de Jachin, la famille des
Jachinites ;
13 de Zaré la famille des Zaréites ; de Saül, la
famille des Saülites.
14 Telles sont les familles des Siméonites :
vingt-deux mille deux cents.

15 Fils de Gad, selon leurs familles : de Séphon,
la famille des Séphonites ; d'Aggi, la famille des
Aggites ; de Sunit, la famille des Sunites ;
16 d'Ozni, la famille des Oznites ; de Her, la
famille des Hérites ;
17 d'Arod, la famille des Arodites ; d'Ariel, la
famille des Ariélites.

18 Telles sont les familles des fils de Gad, selon
leurs recensés : quarante mille cinq cents.
19 Fils de Juda : Her et Onan ; mais Her et Onan
moururent au pays de Canaan.
20 Voici les fils de Juda selon leurs familles :
de Séla, la famille des Sélaïtes ; de Pharès, la
famille des Pharésites ; de Zaré, la famille des
Zaréites. —
21 Les fils de Pharès furent : de Hesron, la
famille des Hesronites ; de Hamul, la famille des
Hamulites. —
22 Telles sont les familles de Juda, selon leurs
recensés : soixante-seize mille cinq cents.
23 Fils d'Issachar selon leurs familles : de
Thola, la famille des Tholaïtes ; de Phua, la
famille des Phuaïtes ;
24 de Jasub, la famille des Jasubites ; de Sem-
ran, la famille des Semranites.
25 Telles sont les familles d'Issachar, selon leurs
recensés : soixante-quatre mille trois cents.
26 Fils de Zabulon selon leurs familles : de
Sared, la famille des Sarédites ; d'Elon, la famille
des Elonites ; de Jalel, la famille des Jalélites.
27 Telles sont les familles issues de Zabulon,
selon leurs recensés : soixante mille cinq cents.
28 Fils de Joseph selon leurs familles : Manassé
et Ephraïm.
29 Fils de Manassé : de Machir, la famille des
Machirites. — Machir engendra Galaad ; de
Galaad, la famille des Galaadites. —
30 Voici les fils de Galaad : Jézer, d'où la famille
des Jézérites ; de Hélec, la famille des Hélicites ;
31 Asriel, d'où la famille des Asriélites ;
Séchem, d'où la famille des Séchémites ;

32 Sémida, d'où la famille de Sémidaïtes ;
Hépher, d'où la famille des Héphrites.
33 Salphaad, fils d'Hépher, n'eut pas de fils,
mais il eut des filles. Voici les noms des filles
de Salphaad : Maala, Noa, Hégla, Melcha et
Thersa. —
34 Telles sont les familles de Manassé ; leurs
recensés furent cinquante-deux mille sept cents.
35 Voici les fils d'Ephraïm selon leurs familles :
de Suthala, la famille des Suthalaïtes ; de Bécher,
la famille des Béchrites ; de Théhen, la famille
des Théhénites. —
36 Voici les fils de Suthala : d'Héran, la famille
des Héranites. —
37 Telles sont les familles des fils d'Ephraïm,
selon leurs recensés : trente-deux mille cinq
cents.
Ce sont là les fils de Joseph, selon leurs familles.
38 Fils de Benjamin, selon leurs familles :
de Béla, la famille des Bélaïtes ; d'Asbel, la
famille des Asbélites ; d'Ahiram, la famille des
Ahiramites ;
39 de Supham, la famille des Suphamites ; de
Hupham, la famille des Huphamites. —
40 Les fils de Béla furent Héred et Noéman ; de
Héred, la famille des Hérédites ; de Noéman, la
famille des Noémanites. —
41 Tels sont les fils de Benjamin, selon leurs
familles, et leurs recensés furent quarante-cinq
mille six cents.
42 Voici les fils de Dan, selon leurs familles : de
Suham descend la famille des Suhamites. Telles
sont les familles de Dan, selon leurs familles.
43 Total des familles des Suhamites, selon leurs
recensés : soixante-quatre mille quatre cents.

44 Fils d’Aser, selon leurs familles : de Jemna,
la famille des Jemnites ; de Jessui, la famille des
Jessuites ; de Brié, la famille des Briéïtes. —
45 Des fils de Brié : de Héber, la famille
des Hébrites ; de Melchiel, la famille des
Melchiélites. —
46 Le nom de la fille d’Aser était Sara. —
47 Telles sont les familles des fils d’Aser, d’après
leurs recensés : cinquante-trois mille quatre
cents.
48 Fils de Nephthali, selon leurs familles : de
Jésiel, la famille des Jésiélites ; de Guni, la
famille des Gunites ;
49 de Jéser, la famille des Jésérites ; de Sellem,
la famille des Sélémites.
50 Telles sont les familles de Nephthali, selon
leurs familles, et leurs recensés furent quarante-
cinq mille quatre cents.
51 Tels sont les enfants d’Israël qui furent
recensés : six cent un mille sept cent trente.
52 Yahweh parla à Moïse, en disant :
53 « A ceux-ci le pays sera partagé, pour être
leur héritage, selon le nombre des noms.
54 Aux plus nombreux tu donneras un héritage
plus grand, et aux moins nombreux tu donneras
un héritage plus petit ; on donnera à chacun son
héritage selon ses recensés.
55 Seulement le partage du pays aura lieu par
le sort. Ils le recevront en partage selon les noms
des tribus patriarcales.
56 C’est par le sort que l’héritage sera réparti
aux plus nombreux comme à ceux qui le sont
moins. »

57 Voici, selon leurs familles, les Lévites qui
furent recensés : de Gerson, la famille des
Gersonites ; de Caath, la famille des Caathites ;
de Mérari, la famille des Mérarites. —
58 Voici les familles de Lévi ; la famille des
Lobnites, la famille des Hébronites, la famille
des Moholites, la famille des Musites et la famille
des Coréïtes. — Caath engendra Amram,
59 et le nom de la femme d'Amram était
Jochabed, fille de Lévi, que sa mère enfanta à
Lévi en Égypte ; elle enfanta à Amram Aaron,
Moïse et Marie, leur sœur.
60 Il naquit à Aaron : Nadab et Abiu, Eléazar
et Ithamar.
61 Nadab et Abiu moururent lorsqu'ils ap-
portèrent du feu étranger devant YAHWEH. —
62 Leurs recensés, tous les mâles depuis l'âge
d'un mois et au-dessus, furent vingt-trois mille.
Car ils ne furent pas compris dans le recense-
ment des enfants d'Israël, parce qu'ils ne leur
fut pas assigné d'héritage au milieu des enfants
d'Israël.

63 Tels sont les hommes recensés par Moïse et
Eléazar, le prêtre, qui firent le recensement des
enfants d'Israël dans les plaines de Moab, près
du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho.
64 Parmi eux, il n'y avait aucun des enfants
d'Israël dont Moïse et Aaron le prêtre avaient
fait le recensement dans le désert de Sinaï ;
65 car YAHWEH avait dit d'eux : « Ils mourront
dans le désert » ; et il n'en resta pas un, excepté
Caleb, fils de Jéphoné, et Josué, fils de Nun.

27

1 Alors s’approchèrent les filles de Salphaad,
fils de Hépher, fils de Galaad, fils de Machir, fils
de Manassé, des familles de Manassé, le fils de
Joseph ; leurs noms étaient Maala, Noa, Hégla,
Melcha et Thersa.
2 Elles se présentèrent devant Moïse, devant
le prêtre Eléazar, et devant les princes de toute
l’assemblée, à l’entrée de la tente de réunion, et
elles dirent :
3 « Notre père est mort dans le désert ; il
n’était pas au milieu de la troupe de ceux qui se
liguèrent contre YAHWEH, de la troupe de Coré,
mais il est mort pour son péché, et il n’avait pas
de fils.
4 Pourquoi le nom de notre père serait-il
retranché du milieu de sa famille, parce qu’il n’a
pas eu de fils ? Donne-nous une propriété parmi
les frères de notre père. »
5 Moïse porta leur cause devant YAHWEH ;
6 et YAHWEH dit à Moïse :
7 « Les filles de Salphaad ont dit une chose
juste. Tu leur donneras en héritage une pro-
priété parmi les frères de leur père, et tu leur
feras passer l’héritage de leur père.
8 Tu parleras aux enfants d’Israël, en disant :
Si un homme meurt sans avoir de fils, vous ferez
passer son héritage à sa fille ;
9 et s’il n’a pas de fille, vous donnerez son
héritage à ses frères.
10 S’il n’a pas de frères, vous donnerez son
héritage aux frères de son père ;
11 et s’il n’y a pas de frères de son père, vous
donnerez son héritage au parent le plus proche

dans sa famille, et c'est lui qui le possédera. Ce
sera pour les enfants d'Israël une règle de droit,
comme YAHWEH l'a ordonné à Moïse. »
12 YAHWEH dit à Moïse : « Monte sur cette
montagne d'Abarim, et vois le pays que je donne
aux enfants d'Israël.
13 Tu le verras, et toi aussi tu seras recueilli
auprès de ton peuple, comme Aaron, ton frère,
a été recueilli,
14 parce que dans le désert de Sin, lors de la
contestation de l'assemblée, vous avez été tous
deux rebelles à l'ordre que j'avais donné de me
sanctifier devant eux à l'occasion des eaux. Ce
sont les eaux de Mériba, à Cadès, dans le désert
de Sin. »
15 Moïse parla à YAHWEH, en disant :
16 « Que YAHWEH, le Dieu des esprits de toute
chair, établisse sur l'assemblée un homme
17 qui sorte devant eux et qui entre devant eux,
qui les fasse sortir et qui les fasse entrer, afin que
l'assemblée de YAHWEH ne soit pas comme des
brebis qui n'ont pas de berger. »
18 YAHWEH dit à Moïse : « Prends Josué, fils de
Nun, homme en qui réside l'Esprit, et tu poseras
ta main sur lui.
19 Tu le placeras devant Eléazar, le prêtre, et
devant toute l'assemblée, et tu l'installeras sous
leurs yeux.
20 Tu mettras sur lui une part de ton autorité,
afin que toute l'assemblée des enfants d'Israël
lui obéisse.
21 Il se présentera devant le prêtre Eléazar,
qui consultera pour lui le jugement de l'Urim de-
vant YAHWEH ; c'est sur son ordre que sortiront,

sur son ordre qu’entreront, lui, Josué, tous les
enfants d’Israël avec lui et toute l’assemblée. »
22 Moïse fit ce que YAHWEH lui avait ordonné.
Il prit Josué, et il le plaça devant Eléazar, le
prêtre, et devant toute l’assemblée.
23 Et ayant posé ses mains sur lui, il l’installa,
comme YAHWEH l’avait dit par Moïse.

28

1 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
2 « Donne cet ordre aux enfants d’Israël et
dis-leur : Vous aurez soin de me présenter, au
temps fixé, mon offrande, mon aliment pour
les sacrifices faits par le feu, qui sont pour moi
d’agréable odeur.
3 Tu leur diras : Voici le sacrifice par le feu
que vous offrirez à YAHWEH : chaque jour,
deux agneaux d’un an, sans défaut, comme
holocauste perpétuel.
4 Tu offriras l’un des agneaux le matin, et le
deuxième agneau entre les deux soirs,
5 et, pour l’oblation, un dixième d’épha de
fleur de farine, pétrie avec un quart de hin
d’huile d’olives concassées.
6 C’est l’holocauste perpétuel qui a été offert
à la montagne de Sinaï, d’agréable odeur, un
sacrifice par le feu à YAHWEH.
7 Sa libation sera d’un quart de hin pour
chaque agneau ; c’est dans le lieu saint que tu
feras la libation de vin pur à YAHWEH.
8 Tu offriras le second agneau entre les deux
soirs ; tu feras comme pour l’oblation du matin

et sa libation : c'est un sacrifice par le feu, d'une
agréable odeur à YAHWEH.
9 Le jour du sabbat, vous offrirez deux agneaux
d'un an, sans défaut, et, comme oblation, deux
dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, et sa
libation.
10 C'est l'holocauste du sabbat, pour chaque
sabbat, outre l'holocauste perpétuel et sa liba-
tion.
11 Au commencement de vos mois, vous of-
frirez comme holocauste à YAHWEH deux jeunes
taureaux, un bélier et sept agneaux d'un an sans
défaut,
12 et, comme oblation pour chaque taureau,
trois dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile ;
comme oblation pour le bélier, deux dixièmes de
fleur de farine pétrie à l'huile ;
13 comme oblation pour chaque agneau, un
dixième de fleur de farine pétrie à l'huile. C'est
un holocauste d'agréable odeur, un sacrifice par
le feu de YAHWEH.
14 Leurs libations seront d'un demi-hin de vin
pour un taureau, d'un tiers de hin pour un bélier
et d'un quart de hin pour un agneau. Tel est
l'holocauste du commencement du mois, pour
chaque mois, pour les mois de l'année.
15 On offrira aussi à YAHWEH un bouc en sacri-
fice pour le péché, outre l'holocauste perpétuel
et sa libation.
16 Au premier mois, le quatorzième jour du
mois, ce sera la Pâque de YAHWEH.
17 Le quinzième jour de ce mois sera jour de
fête. On mangera pendant sept jours des pains
sans levain.

18 Le premier jour, il y aura une sainte assem-
blée : vous ne ferez aucune œuvre servile.
19 Vous offrirez en sacrifice par le feu un
holocauste à YAHWEH : deux jeunes taureaux,
un bélier et sept agneaux d'un an, sans défaut,
20 et, comme leur oblation, de la fleur de farine
pétrie à l'huile : trois dixièmes pour un taureau,
deux dixièmes pour un bélier,
21 et un dixième pour chacun des sept agneaux.
22 Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice pour
le péché, pour faire l'expiation pour vous.
23 Vous ferez cela sans préjudice de
l'holocauste du matin, qui est l'holocauste
perpétuel.
24 Vous ferez cela chaque jour, pendant sept
jours ; c'est l'aliment d'un sacrifice par le feu,
d'agréable odeur à YAHWEH ; ainsi sera-t-il fait
sans préjudice de l'holocauste perpétuel et de sa
libation.
25 Le septième jour, vous aurez une sainte
assemblée : vous ne ferez aucune œuvre servile.
26 Au jour des prémices, quand vous
présenterez à YAHWEH une oblation de la
moisson nouvelle, à votre fête des Semaines,
vous aurez une sainte assemblée : vous ne ferez
aucune œuvre servile.
27 Vous offrirez comme holocauste d'agréable
odeur à YAHWEH deux jeunes taureaux, un bélier
et sept agneaux d'un an,
28 et, comme leur oblation, de la fleur de farine
pétrie à l'huile : trois dixièmes pour chaque
taureau, deux dixièmes pour le bélier,
29 et un dixième pour chacun des sept agneaux.

30 Vous offrirez aussi un bouc, pour faire
l'expiation pour vous. Vous ferez cela sans
préjudice de l'holocauste perpétuel et de son
oblation.
31 Vous aurez des victimes sans défaut ; et vous
y joindrez leurs libations.

29

1 Au septième mois, le premier jour du mois,
vous aurez une sainte assemblée : vous ne ferez
aucune œuvre servile. Ce sera pour vous le jour
du son éclatant des trompettes.
2 Vous offrirez comme holocauste d'agréable
odeur à YAHWEH un jeune taureau, un bélier et
sept agneaux d'un an, sans défaut,
3 et, comme leur oblation, de la fleur de farine
pétrie à l'huile : trois dixièmes pour le taureau,
deux dixièmes pour le bélier
4 et un dixième pour chacun des sept agneaux.
5 Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice pour
le péché, pour faire l'expiation pour vous.
6 Vous ferez cela sans préjudice de l'holocauste
du mois et de son oblation, de l'holocauste
perpétuel et de son oblation, et de leurs libations
d'après les règles prescrites. Ce sont des sacri-
fices par le feu, d'agréable odeur à YAHWEH.

7 Le dixième jour de ce septième mois, vous
aurez une sainte assemblée et vous affligerez vos
âmes : vous ne ferez aucune œuvre.
8 Vous offrirez en holocauste d'agréable odeur
à YAHWEH un jeune taureau, un bélier et sept
agneaux d'un an, sans défaut,

9 et, comme leur oblation, de la fleur de farine
pétrie à l'huile : trois dixièmes pour le taureau,
deux dixièmes pour le bélier
10 et un dixième pour chacun des sept agneaux.
11 Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice pour
le péché, sans préjudice du sacrifice expiatoire,
de l'holocauste perpétuel, de son oblation, et de
leurs libations.
12 Le quinzième jour, du septième mois, vous
aurez une sainte assemblée : vous ne ferez
aucune œuvre servile. Et vous célébrerez une
fête en l'honneur de YAHWEH pendant sept jours.
13 Vous offrirez un holocauste, sacrifice par le
feu, d'agréable odeur à YAHWEH : treize jeunes
taureaux, deux béliers et quatorze agneaux d'un
an, sans défaut,
14 et, comme leur oblation, de la fleur de farine
pétrie à l'huile : trois dixièmes pour chacun des
treize taureaux, deux dixièmes pour chacun des
deux béliers,
15 et un dixième pour chacun des quatorze
agneaux.
16 Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice
pour le péché, sans préjudice de l'holocauste
perpétuel avec son oblation et sa libation.
17 Le second jour, vous offrirez douze jeunes
taureaux, deux béliers et quatorze agneaux d'un
an, sans défaut,
18 avec leur oblation et leurs libations, pour les
taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur
nombre, d'après la règle.
19 Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice
pour le péché, sans préjudice de l'holocauste
perpétuel, de son oblation et de leurs libations.

20 Le troisième jour, vous offrirez onze tau-
reaux, deux béliers et quatorze agneaux d'un an,
sans défaut,
21 avec leur oblation et leurs libations, pour les
taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur
nombre, d'après la règle.
22 Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice
pour le péché, sans préjudice de l'holocauste
perpétuel, de son oblation et de sa libation.
23 Le quatrième jour, vous offrirez dix tau-
reaux, deux béliers et quatorze agneaux d'un an,
sans défaut,
24 avec leur oblation et leurs libations, pour les
taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur
nombre d'après la règle.
25 Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice
pour le péché, sans préjudice de l'holocauste
perpétuel, de son oblation et de sa libation.
26 Le cinquième jour, vous offrirez neuf tau-
reaux, deux béliers et quatorze agneaux d'un an,
sans défaut,
27 avec leur oblation et leurs libations, pour les
taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur
nombre, d'après la règle.
28 Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice
pour le péché, sans préjudice de l'holocauste
perpétuel, de son oblation et de sa libation.
29 Le sixième jour, vous offrirez huit taureaux,
deux béliers et quatorze agneaux d'un an, sans
défaut,
30 avec leur oblation et leurs libations, pour les
taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur
nombre, d'après la règle.

31 Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice
pour le péché, sans préjudice de l'holocauste
perpétuel, de son oblation et de sa libation.

32 Le septième jour, vous offrirez sept tau-
reaux, deux béliers et quatorze agneaux d'un an,
sans défaut,
33 avec leur oblation et leurs libations, pour les
taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur
nombre, d'après la règle.
34 Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice
pour le péché, sans préjudice de l'holocauste
perpétuel, de son oblation et de sa libation.

35 Le huitième jour, vous aurez une assemblée
solennelle : vous ne ferez aucune œuvre servile.
36 Vous offrirez un holocauste, un sacrifice par
le feu d'agréable odeur à YAHWEH : un taureau,
un bélier et sept agneaux d'un an, sans défaut,
37 avec leur oblation et leurs libations, pour
le taureau, le bélier et les agneaux, selon leur
nombre, d'après la règle.
38 Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice
pour le péché, sans préjudice de l'holocauste
perpétuel, de son oblation et de sa libation.

39 Tels sont les sacrifices que vous offrirez
à YAHWEH dans vos fêtes, sans préjudice de
vos vœux et de vos offrandes volontaires : vos
holocaustes, vos oblations, vos libations et vos
sacrifices pacifiques. »

30

1 Moïse parla aux enfants d'Israël selon tout ce
que YAHWEH lui avait ordonné :

2 Moïse parla aux chefs des tribus des enfants
d'Israël, en disant : « Voici ce que YAHWEH
ordonne :
3 Si un homme fait un vœu à YAHWEH ou s'il
fait un serment pour s'imposer à soi-même un
engagement, il ne violera pas sa parole ; tout ce
qui est sorti de sa bouche, il le fera.
4 Si une femme, encore jeune fille dans la
maison de son père, fait un vœu à YAHWEH et
se lie par un engagement,
5 et que son père apprenne son vœu et
l'engagement qu'elle s'est imposé à elle-même,
et que son père garde le silence envers elle, tous
ses vœux qu'elle aura faits et tout engagement
qu'elle s'est imposé à elle-même seront valables ;
6 mais si, le jour où il en a connaissance, son
père la désavoue, tous ses vœux et tous les
engagements qu'elle s'est imposé à elle-même
seront sans valeur ; et YAHWEH lui pardonnera,
parce que son père l'a désavouée.
7 Si elle se marie, et que pèsent sur elle ses
vœux ou une parole imprudemment sortie de ses
lèvres par laquelle elle s'est imposé à elle-même
un engagement,
8 et si son mari, l'apprenant, garde le si-
lence envers elle le jour où il l'apprendra, ses
vœux seront valables, ainsi que ses engagements
qu'elle s'est imposé à elle-même ;
9 mais si, le jour où il l'apprend, son mari la
désavoue, il rend nul son vœu qui pèse sur elle
et la parole imprudemment sortie de ses lèvres
par laquelle elle s'est imposé à elle-même un
engagement ; et YAHWEH lui pardonnera.

10 Le vœu d’une femme veuve ou répudiée,
tout engagement qu’elle s’est imposé à elle-
même, seront valables pour elle.

11 Si c’est dans la maison de son mari qu’une
femme a fait un vœu ou s’est imposé à elle-même
un engagement par un serment,
12 et que son mari, l’apprenant, garde le silence
envers elle et ne la désavoue pas, tous ses vœux
seront valables, ainsi que tous les engagements
qu’elle s’est imposé à elle-même ;
13 mais si, le jour où il l’apprend, son mari les
annule, tout ce qui est sorti de ses lèvres, vœux
ou engagements, sera sans valeur : son mari les
a annulés ; et YAHWEH lui pardonnera.
14 Tout vœu et tout serment par lequel elle
s’engage à affliger son âme, son mari peut les
ratifier et son mari peut les annuler.
15 Si son mari garde d’un jour à l’autre le
silence envers elle, il ratifie ainsi tous ses vœux
ou tous ses engagements qui pèsent sur elle ; il
les ratifie, parce qu’il a gardé le silence envers
elle le jour où il l’a appris.
16 S’il les annule après le jour où il l’a appris,
il portera l’iniquité de sa femme. »

17 Telles sont les lois que YAHWEH prescrivit à
Moïse, entre un mari et sa femme, entre un père
et sa fille, lorsqu’elle est jeune encore et dans la
maison de son père.

31

1 YAHWEH parla à Moïse, en disant :

2 « Venge les enfants d’Israël sur les Madianites ; tu seras ensuite recueilli auprès de ton peuple. »

3 Moïse parla au peuple, en disant : « Armez pour la guerre des hommes d’entre vous, et qu’ils marchent contre Madian, pour exécuter la vengeance de YAHWEH sur Madian.

4 Vous enverrez à la guerre mille hommes par tribu, de toutes les tribus d’Israël. »

5 On leva donc d’entre les milliers d’Israël mille hommes par tribu, soit douze mille hommes armés pour la guerre.

6 Moïse les envoya au combat, mille hommes par tribu, eux et Phinées, le fils d’Eléazar, le prêtre, qui avait avec lui les instruments sacrés et les trompettes retentissantes.

7 Ils s’avancèrent contre Madian, selon l’ordre que YAHWEH avait donné à Moïse, et ils tuèrent tous les mâles.

8 Outre ceux qui étaient tombés dans la bataille, ils tuèrent les rois de Madian : Evi, Récem, Sur, Hur et Rebé, cinq rois de Madian ; ils tuèrent aussi par l’épée Balaam, fils de Béor.

9 Les enfants d’Israël firent prisonnières les femmes des Madianites avec leurs petits enfants, et ils pillèrent toutes leurs bêtes de somme, tous leurs troupeaux et tous leurs biens.

10 Ils livrèrent aux flammes toutes les villes du pays qu’ils habitaient et tous leurs campements.

11 Ayant pris tout le butin et toutes les dépouilles, gens et bestiaux,

12 ils amenèrent les prisonniers, les dépouilles et le butin à Moïse, à Eléazar, le prêtre, et à

l'assemblée des enfants d'Israël, au camp, dans
les plaines de Moab, près du Jourdain, vis-à-vis
de Jéricho.
13 Moïse, Eléazar, le prêtre, et tous les princes
de l'assemblée sortirent au-devant d'eux, hors
du camp.
14 Et Moïse s'irrita contre les commandants
de l'armée, les chefs de milliers et les chefs de
centaines, qui revenaient du combat.
15 Il leur dit : « Avez-vous donc laissé la vie à
toutes les femmes ?
16 Voici, ce sont elles qui, sur la parole de
Balaam, ont entraîné les enfants d'Israël à
l'infidélité envers YAHWEH, dans l'affaire de
Phogor ; et alors la plaie fut dans l'assemblée de
YAHWEH.
17 Maintenant, tuez tout mâle parmi les petits
enfants, et tuez toute femme qui a connu la
couche d'un homme ;
18 mais toutes les filles qui n'ont pas connu la
couche d'un homme, laissez-les vivre pour vous.
19 Et vous, campez hors du camp pendant sept
jours ; quiconque a tué quelqu'un et quiconque
a touché un mort se purifiera le troisième jour
et le septième jour, lui et vos prisonniers.
20 Vous purifierez aussi tout vêtement, tout
objet de peau, tout ouvrage de poil de chèvre et
tout ustensile de bois. »
21 Eléazar, le prêtre, dit aux hommes de guerre
qui étaient allés au combat : « Voici ce qui est
commandé par la loi que YAHWEH a prescrite à
Moïse :
22 l'or, l'argent, l'airain, le fer, l'étain et le
plomb,

23 tout objet qui va au feu, vous le ferez passer
par le feu, et il sera pur ; toutefois il sera purifié
encore par l'eau de purification. Tout ce qui ne
va pas au feu, vous le ferez passer par l'eau.
24 Vous laverez vos vêtements, le septième
jour, et vous serez purs ; vous pourrez ensuite
entrer dans le camp. »

25 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
26 « Fais, toi et Eléazar, le prêtre, et les chefs de
maisons de l'assemblée, le compte de ce qui a été
pris des dépouilles en hommes et en bestiaux,
27 et partage les dépouilles entre les com-
battants qui sont allés à la guerre et toute
l'assemblée.
28 Tu prélèveras sur la part des soldats qui sont
allés à la guerre un tribut pour YAHWEH, savoir
un sur cinq cents, gens, bœufs, ânes et brebis.
29 Vous le prendrez sur leur moitié et tu le don-
neras à Eléazar, le prêtre, comme prélèvement
de YAHWEH.
30 Sur la moitié qui revient aux enfants
d'Israël, tu mettras à part un sur cinquante,
gens, bœufs, ânes, brebis et tout bétail, et tu
le donneras aux Lévites, qui ont la garde de la
Demeure de YAHWEH. »

31 Moïse et Eléazar, le prêtre, firent comme
YAHWEH l'avait ordonné à Moïse.
32 Les dépouilles, le reste du butin qu'avaient
fait les combattants étaient de six cent soixante-
quinze mille brebis,
33 soixante-douze mille bœufs,
34 soixante et un mille ânes,

35 et trente-deux mille d'entre les femmes qui
n'avaient pas connu la couche d'un homme.
36 La moitié, part de ceux qui étaient allés à
la guerre, fut de trois cent trente-sept mille cinq
cents brebis,
37 six cent soixante-quinze brebis pour le tribut
de YAHWEH ;
38 trente-six mille bœufs, dont soixante-douze
pour le tribut de YAHWEH ;
39 trente mille cinq cents ânes, dont soixante-
et-un pour le tribut de YAHWEH ;
40 et seize mille personnes, trente-deux person-
nes pour le tribut de YAHWEH.
41 Moïse donna à Eléazar, le prêtre, le tribut
prélevé pour YAHWEH, ainsi que YAHWEH l'avait
ordonné à Moïse.
42 Quant à la moitié revenant aux enfants
d'Israël, que Moïse avait séparée de celle des
combattants,
43 cette moitié formant la part de l'assemblée
fut de trois cent trente-sept mille cinq cents
brebis,
44 trente-six mille bœufs,
45 trente mille cinq cents ânes
46 et seize mille personnes.
47 Sur cette moitié qui revenait aux enfants
d'Israël, Moïse prit un sur cinquante et le donna
aux Lévites, qui ont la garde de la Demeure de
YAHWEH, ainsi que YAHWEH l'avait ordonné à
Moïse.
48 Les commandants des milliers de l'armée,
les chefs de milliers et les chefs de centaines,
s'approchèrent de Moïse

49 et lui dirent : « Tes serviteurs ont compté les
combattants qui étaient sous nos ordres, et il ne
manque pas un homme d'entre nous.
50 C'est pourquoi nous apportons comme of-
frande à YAHWEH les objets d'or que chacun
de nous a trouvés, bracelets, chaînettes, an-
neaux, pendants d'oreilles et colliers, pour faire
l'expiation pour nous devant YAHWEH. »
51 Moïse et Eléazar, le prêtre, reçurent d'eux
cet or, tous ces objets bien travaillés.
52 Tout l'or prélevé qu'ils présentèrent à
YAHWEH de la part des chefs de milliers et des
chefs de centaines, fut de seize mille sept cent
cinquante sicles.
53 Les hommes de la troupe eurent chacun leur
butin pour eux.
54 Moïse et Eléazar, le prêtre, ayant pris l'or
des chefs de milliers et des chefs de centaines,
l'apportèrent dans la tente de réunion, comme
mémorial pour les enfants d'Israël devant YAH-
WEH.

32

1 Les fils de Ruben et les fils de Gad avaient des
troupeaux en nombre considérable. Voyant que
le pays de Jazer et le pays de Galaad étaient un
lieu propre pour les troupeaux,
2 les fils de Gad et les fils de Ruben vinrent
auprès de Moïse, d'Eléazar, le prêtre, et des
princes de l'assemblée, et ils leur dirent :
3 « Ataroth, Dibon, Jazer, Nemra, Hésebon,
Eléalé, Saban, Nébo et Béon,

4 ce pays que YAHWEH a frappé devant
l'assemblée d'Israël, est un lieu propre pour les
troupeaux, et tes serviteurs ont des troupeaux ».
5 Ils ajoutèrent : « Si nous avons trouvé grâce
à tes yeux, que ce pays soit donné en possession
à tes serviteurs, et ne nous fais pas passer le
Jourdain. »

6 Moïse répondit aux fils de Gad et aux fils de
Ruben : « Vos frères iront-ils à la guerre, et vous,
resterez-vous ici ?
7 Pourquoi découragez-vous les enfants
d'Israël de passer dans le pays que YAHWEH
leur donne ?
8 C'est ainsi qu'ont fait vos pères, quand je les
envoyai de Cadès-Barné explorer le pays.
9 Ils montèrent jusqu'à la vallée d'Escol et
virent le pays, et ils découragèrent les enfants
d'Israël d'entrer dans le pays que YAHWEH leur
donnait.
10 Et la colère de YAHWEH s'enflamma ce jour-
là, et il jura en disant :

11 Ces hommes qui sont montés de l'Égypte,
depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, ne verront
pas le pays que j'ai promis par serment à
Abraham, à Isaac et à Jacob, car ils ne m'ont pas
fidèlement suivi,
12 excepté Caleb, fils de Jéphoné, le Cénézéen,
et Josué, fils de Nun, qui ont suivi fidèlement
YAHWEH.
13 Et la colère de YAHWEH s'enflamma contre
Israël, et il les fit errer dans le désert pendant
quarante années, jusqu'à ce que fût anéantie
toute la génération qui avait fait le mal aux yeux

de YAHWEH.
14 Et voici que vous prenez la place de vos
pères, comme des rejetons de pécheurs, pour
accroître encore l'ardeur de la colère de YAH-
WEH contre Israël.
15 Car si vous refusez de le suivre, il continuera
de laisser Israël au désert, et vous causerez la
ruine de tout ce peuple. »

16 Ils s'approchèrent de Moïse, et ils dirent :
« Nous construirons ici des parcs pour nos
troupeaux et des villes pour nos petits enfants ;
17 mais nous nous armerons sans tarder pour
marcher devant les enfants d'Israël, jusqu'à ce
que nous les ayons introduits dans le lieu qu'ils
doivent occuper, et nos enfants demeureront
dans les villes fortes, à cause des habitants du
pays.
18 Nous ne reviendrons pas dans nos maisons,
avant que les enfants d'Israël aient pris posses-
sion chacun de son héritage ;
19 car nous ne posséderons rien avec eux de
l'autre côté du Jourdain, ni plus loin, puisque
notre héritage nous est venu de ce côté du
Jourdain, à l'orient. »

20 Moïse leur dit : « Si vous tenez cette con-
duite, si vous vous armez pour combattre devant
YAHWEH ;
21 si tous les hommes armés d'entre vous
passent le Jourdain devant YAHWEH, jusqu'à ce
qu'il ait chassé ses ennemis de devant sa face,
22 et que vous ne reveniez qu'après que le
pays aura été soumis devant YAHWEH, vous serez
sans reproche devant YAHWEH et devant Israël,

et cette contrée-ci sera votre propriété devant
YAHWEH.
23 Mais si vous n'agissez pas ainsi, voici, vous
péchez contre YAHWEH ; et sachez que votre
péché vous atteindra.
24 Construisez donc des villes pour vos enfants
et des parcs pour vos troupeaux, et exécutez la
parole qui est sortie de votre bouche. »

25 Les fils de Gad et les fils de Ruben parlèrent
à Moïse en disant : « Tes serviteurs feront ce que
mon seigneur ordonne.
26 Nos enfants, nos femmes, nos troupeaux et
tout notre bétail resteront ici, dans les villes de
Galaad ;
27 et tes serviteurs, tout homme armé pour
combattre, passeront devant YAHWEH pour com-
battre, comme le dit mon seigneur. »

28 Alors Moïse donna des ordres à leur sujet
à Eléazar, le prêtre, à Josué, fils de Nun, et aux
chefs de famille des tribus des enfants d'Israël ;
29 il leur dit : « Si les fils de Gad et les fils de
Ruben passent avec vous le Jourdain, tous les
hommes armés pour combattre devant YAHWEH,
et que le pays sois soumis devant vous, vous leur
donnerez en possession la conquête de Galaad.
30 Mais s'ils ne passent pas en armes avec vous,
ils seront établis au milieu de vous dans le pays
de Canaan. »
31 Les fils de Gad et les fils de Ruben
répondirent en disant : « Ce que YAHWEH a dit
à tes serviteurs, nous le ferons.
32 Nous passerons en armes devant YAHWEH
au pays de Canaan, et la possession de notre

héritage nous demeurera de ce côté-ci du Jour-
dain. »
33 Moïse donna aux fils de Gad et aux fils de
Ruben, et à la moitié de la tribu de Manassé,
fils de Joseph, le royaume de Séhon, roi des
Amorrhéens, et le royaume d'Og, roi de Basan, le
pays avec ses villes et leurs territoires, les villes
du pays d'alentour.
34 Les fils de Gad bâtirent Dibon, Ataroth,
Aroër,
35 Ataroth-Sophan, Jazer, Jegbaa,
36 Bethnemra et Betharan, villes fortes, et ils
firent des parcs pour le troupeau.
37 Les fils de Ruben bâtirent Hésebon, Eléalé,
Cariathaïm,
38 Nabo et Baalméon, dont les noms furent
changés, et Sabama, et ils donnèrent des noms
aux villes qu'ils bâtirent.
39 Les fils de Machir, fils de Manassé, allèrent
contre Galaad et, s'en étant emparés, ils
chassèrent les Amorrhéens qui y étaient.
40 Moïse donna Galaad à Machir, fils de Man-
assé, qui s'y établit.
41 Jaïr, fils de Manassé, alla et prit leurs bourgs,
et il les appela Bourgs de Jaïr.
42 Nobé alla et s'empara de Chanath et des
villes de son ressort ; il l'appela Nobé, de son
nom.

33

1 Voici les campements des enfants d'Israël,
quand ils sortirent du pays d'Égypte, selon leurs
troupes, sous la conduite de Moïse et d'Aaron.

2 Moïse mit par écrit les lieux d'où ils partirent, selon leurs campements, d'après l'ordre de YAHWEH, et voici leurs campements selon leurs départs :
3 Ils partirent de Ramsès le premier mois, le quinzième jour du premier mois. Le lendemain de la Pâque, les enfants d'Israël sortirent la main levée, à la vue de tous les Egyptiens.
4 Et les Egyptiens enterraient ceux que YAHWEH avait frappés parmi eux, tous leurs premiers-nés ; YAHWEH exerça aussi des jugements sur leurs dieux.
5 Etant partis de Ramsès, les enfants d'Israël campèrent à Soccoth.
6 Ils partirent de Soccoth et campèrent à Etham, qui est aux confins du désert.
7 Ils partirent d'Etham et, ayant tourné vers Phihahiroth, qui est vis-à-vis de Béel-séphon, ils campèrent devant Magdalum.
8 Ils partirent de devant Phihahiroth et passèrent au milieu de la mer, vers le désert. Après trois journées de marche dans le désert d'Etham, ils campèrent à Mara.
9 Ils partirent de Mara et arrivèrent à Élim, où il y avait douze sources d'eau et soixante-dix palmiers, et ils y campèrent.
10 Ils partirent d'Élim et campèrent près de la mer Rouge.
11 Ils partirent de la mer Rouge et campèrent dans le désert de Sin.
12 Ils partirent du désert de Sin et campèrent à Daphca.
13 Ils partirent de Daphca et campèrent à Alus.

14 Ils partirent d’Alus et campèrent à
Raphidim, et il n’y eut pas là d’eau à boire
pour le peuple.
15 Ils partirent de Raphidim et campèrent dans
le désert de Sinaï.
16 Ils partirent du désert de Sinaï et campèrent
à Kibroth-Hattaava.
17 Ils partirent de Kibroth-Hattaava et
campèrent à Haséroth.
18 Ils partirent de Haséroth et campèrent à
Rethma.
19 Ils partirent de Rethma et campèrent à
Remmonpharès.
20 Ils partirent de Remmonpharès et
campèrent à Lebna.
21 Ils partirent de Lebna et campèrent à Ressa.
22 Ils partirent de Ressa et campèrent à
Céélatha.
23 Ils partirent de Céélatha et campèrent à la
montagne de Sépher.
24 Ils partirent de la montagne de Sépher et
campèrent à Arada.
25 Ils partirent d’Arada et campèrent à
Macéloth.
26 Ils partirent de Macéloth et campèrent à
Thahath.
27 Ils partirent de Thahath et campèrent à
Tharé.
28 Ils partirent de Tharé et campèrent à
Metcha.
29 Ils partirent de Metcha et campèrent à
Hesmona.
30 Ils partirent de Hesmona et campèrent à
Moséroth.

31 Ils partirent de Moséroth et campèrent à
Bené-Jaacan.
32 Ils partirent de Bené-Jaacan et campèrent à
Hor-Gadgad.
33 Ils partirent de Hor-Gadgad et campèrent à
Jétébatha.
34 Ils partirent de Jétébatha et campèrent à
Hébrona.
35 Ils partirent de Hébrona et campèrent à
Asiongaber.
36 Ils partirent d'Asiongaber et campèrent
dans le désert de Sin, c'est-à-dire à Cadès.

37 Ils partirent de Cadès et campèrent à la
montagne de Hor, à l'extrémité du pays d'Edom.
38 Aaron, le prêtre, monta sur la montagne de
Hor, sur l'ordre de YAHWEH, et il y mourut, la
quarantième année après la sortie des enfants
d'Israël du pays d'Égypte, le cinquième mois, le
premier jour du mois.
39 Aaron était âgé de cent vingt-trois ans
lorsqu'il mourut sur la montagne de Hor.
40 Ce fut alors que le Canaanéen, roi d'Arad,
qui habitait le Négeb dans le pays de Canaan,
apprit l'arrivée des enfants d'Israël.

41 Ils partirent de la montagne de Hor et
campèrent à Salmona.
42 Ils partirent de Salmona et campèrent à
Phunon.
43 Ils partirent de Phunon et campèrent à
Oboth.
44 Ils partirent d'Oboth et campèrent à Ijé-
Abarim, à la frontière de Moab.

45 Ils partirent de Ijé-Abarim et campèrent à
Dibon-Gad.
46 Ils partirent de Dibon-Gad et campèrent à
Helmon-Deblathaïm.
47 Ils partirent d'Helmon-Deblathaïm et
campèrent aux monts Abarim, en face de Nébo.
48 Ils partirent des monts Abarim et campèrent
dans les plaines de Moab, près du Jourdain, vis-
à-vis de Jéricho.
49 Ils campèrent près du Jourdain, depuis
Bethsimoth jusqu'à Abel-Settim, dans les plaines
de Moab.

50 Yahweh parla à Moïse dans les plaines de
Moab, près du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, en
disant :
51 « Parle aux enfants d'Israël : Lorsque vous
aurez passé le Jourdain et que vous serez entrés
dans le pays de Canaan,
52 vous expulserez devant vous tous les habi-
tants du pays, vous détruirez toutes leurs pierres
sculptées, et vous détruirez toutes leurs images
d'airain fondu, et vous dévasterez tous leurs
hauts lieux.
53 Vous prendrez possession du pays et vous
l'habiterez ; car je vous ai donné le pays pour le
posséder.
54 Vous partagerez le pays par le sort, selon vos
familles ; vous donnerez un héritage plus grand
à ceux qui sont en plus grand nombre, et tu
donneras un héritage plus petit à ceux qui sont
en plus petit nombre. Ce que le sort assignera
à chacun lui appartiendra ; vous le recevrez en
propriété, selon vos tribus patriarcales.

55 Mais si vous n’expulsez pas devant vous les
habitants du pays, ceux d’entre eux que vous
laisserez seront comme des épines dans vos yeux
et comme des aiguillons dans vos flancs, et ils
vous traiteront en ennemis dans le pays que vous
allez habiter.
56 Et je vous traiterai vous-même comme
j’avais résolu de les traiter. »

34

1 Yahweh parla à Moïse, en disant :
2 « Commande aux enfants d’Israël et dis-leur :
Quand vous serez entrés dans le pays de Canaan,
voici le pays qui vous tombera en partage : le
pays de Canaan, selon ses limites, savoir :
3 Le côté du midi sera pour vous le désert
de Sin, jusqu’à Edom, et votre frontière
méridionale partira de l’extrémité méridionale
de la mer Salée, vers l’orient,
4 et votre frontière inclinera au sud par la
montée d’Akrabbim, passera par Sin, et arrivera
jusqu’au midi de Cadès-Barné ; elle continuera
par Hatsar-Adar et passera vers Asemon ;
5 et depuis Asemon, la frontière arrivera
jusqu’au Torrent d’Égypte, pour arriver à la
mer.
6 Quant à la frontière occidentale, vous aurez
pour frontière la grande mer : ce sera votre
limite à l’occident.
7 Voici quelle sera votre frontière septentri-
onale : à partir de la grande mer, vous la
tracerez pour vous par le mont Hor ;

8 depuis le mont Hor, vous la tracerez jusqu'à
l'entrée de Hamath, et la frontière arrivera à
Sedada ;
9 et la frontière continuera par Zéphron, pour
arriver à Hatsar-Enan : ce sera votre limite au
septentrion.

10 Vous tracerez votre frontière orientale de
Hatsar-Enan à Sépham ;
11 et la frontière descendra de Sépham vers
Rébla, à l'est d'Aïn ; et la frontière descendra
et s'étendra le long des collines qui flanquent la
mer de Cénéreth à l'orient,
12 et la frontière descendra le long du Jourdain,
pour arriver à la mer Salée. Tel sera votre pays
selon les frontières tout autour. »

13 Moïse donna cet ordre aux enfants d'Israël,
en disant : « C'est là le pays que vous partagerez
par le sort, et que YAHWEH a ordonné de donner
aux neuf tribus et à la demi-tribu.
14 Car la tribu des fils de Ruben, selon leurs
maisons patriarcales, et la tribu des fils de Gad,
selon leurs maisons patriarcales, ont reçu leur
héritage ; la demi-tribu de Manassé a reçu son
héritage.
15 Les deux tribus et la demi-tribu ont pris
leur héritage au delà du Jourdain, vis-à-vis de
Jéricho, du côté de l'orient, vers le levant. »

16 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
17 « Voici les noms des hommes qui
partageront le pays entre vous : Eléazar, le
prêtre, et Josué, fils de Nun.
18 Vous prendrez encore un prince de chaque
tribu pour vous partager le pays.

19 Voici les noms de ces hommes : Pour la tribu
de Juda, Caleb, fils de Jéphoné ;
20 pour la tribu des fils de Siméon, Samuel, fils
d'Ammiud ;
21 pour la tribu de Benjamin, Elidad, fils de
Chaselon ;
22 pour la tribu des fils de Dan, le prince Bocci,
fils de Jogli ;
23 pour les fils de Joseph : pour la tribu des fils
de Manassé, le prince Hanniel, fils d'Ephod ;
24 et pour la tribu des fils d'Ephraïm, le prince
Camuel, fils de Sephtan ;
25 pour la tribu des fils de Zabulon, le prince
Elisaphan, fils de Pharnach ;
26 pour la tribu des fils d'Issachar, le prince
Phaltiel, fils d'Ozan ;
27 pour la tribu des fils d'Aser, le prince Ahiud,
fils de Salomi ;
28 pour la tribu des fils de Nephthali, le prince
Phedaël, fils d'Ammiud. » —
29 Tels sont ceux à qui YAHWEH ordonna de
partager le pays de Canaan entre les enfants
d'Israël.

35

1 YAHWEH parla à Moïse, dans les plaines de
Moab, près du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, en
disant :
2 « Ordonne aux enfants d'Israël de céder aux
Lévites, sur l'héritage qu'ils posséderont, des
villes pour y habiter. Vous donnerez aussi aux
Lévites des lieux de pâture autour de ces villes.
3 Ils auront les villes pour y habiter, et leurs
lieux de pâture seront pour leur gros bétail,

pour leurs autres biens et pour tous leurs animaux.
4 Les lieux de pâture des villes que vous donnerez aux Lévites seront, à partir du mur de la ville, en dehors, de mille coudées tout autour.
5 Vous mesurerez, en dehors de la ville, deux mille coudées pour le côté oriental, deux mille coudées pour le côté méridional, deux mille coudées pour le côté occidental et deux mille coudées pour le côté septentrional ; la ville sera au milieu : tels seront les lieux de pâture de leurs villes.

6 Quant aux villes que vous donnerez aux Lévites, ce sont les six villes de refuge, que vous disposerez pour que le meurtrier s'y réfugie ; et, en plus, vous donnerez quarante-deux autres villes.
7 Ainsi toutes les villes que vous donnerez aux Lévites seront au nombre de quarante-huit villes avec leurs lieux de pâture.
8 Pour les villes que vous donnerez sur les possessions des enfants d'Israël, vous prendrez plus de ceux qui ont plus, et vous prendrez moins de ceux qui ont moins. Chacun cédera de ses villes aux Lévites à proportion de l'héritage qu'il aura reçu. »

9 YAHWEH parla à Moïse, en disant :
10 « Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur : Lorsque vous aurez passé le Jourdain et que vous serez entrés dans le pays de Canaan,
11 vous vous choisirez des villes qui soient pour vous des villes de refuge, où pourra se retirer le meurtrier qui aura tué quelqu'un par mégarde.

12 Ces villes vous serviront de refuge contre
le vengeur du sang, afin que le meurtrier ne
soit pas mis à mort avant d'avoir comparu en
jugement devant l'assemblée.
13 Quant aux villes que vous donnerez, vous
aurez six villes de refuge.
14 Vous donnerez trois villes au-delà du Jour-
dain, et vous donnerez trois villes dans le pays
de Canaan ; elles seront villes de refuge.
15 Ces six villes serviront de refuge pour les
enfants d'Israël, pour l'étranger et pour celui
qui demeure au milieu de vous, afin que tout
homme qui aura tué quelqu'un par mégarde
puisse s'y retirer.
16 S'il l'a frappé avec un instrument de fer, et
que la mort s'ensuive, c'est un meurtrier : le
meurtrier sera puni de mort.
17 S'il l'a frappé, ayant à la main une pierre
qui peut causer la mort, et que la mort s'ensuive,
c'est un meurtrier : le meurtrier sera puni de
mort.
18 S'il l'a frappé, ayant à la main un instrument
de bois qui peut causer la mort, et que la mort
s'ensuive, c'est un meurtrier : le meurtrier sera
puni de mort.
19 Le vengeur du sang fera lui-même mourir le
meurtrier ; quand il le rencontrera, il le tuera.
20 S'il a renversé un homme par haine, ou s'il
lui a jeté quelque chose en guet-apens, et que la
mort s'ensuive,
21 ou s'il l'a frappé de sa main par inimitié,
et que la mort s'ensuive, celui qui a frappé sera
puni de mort, c'est un meurtrier : le vengeur

du sang fera mourir le meurtrier quand il le rencontrera.
22 Mais s'il l'a renversé par hasard, sans inimitié, ou s'il lui a jeté quelque chose sans intention,
23 ou s'il a fait tomber sur lui par mégarde une pierre qui peut causer la mort, et que la mort s'ensuive, sans qu'il soit son ennemi et qu'il lui cherche du mal,
24 l'assemblée jugera entre celui qui a frappé et le vengeur du sang, selon ces lois.
25 Et l'assemblée délivrera le meurtrier du vengeur du sang et le fera retourner dans la ville de refuge où il s'était enfui ; et il y demeurera jusqu'à la mort du grand prêtre qui a été oint de l'huile sainte.
26 Si le meurtrier sort avant ce temps du territoire de la ville de refuge où il s'est enfui,
27 et si le vengeur du sang le rencontre hors du territoire de sa ville de refuge, et si le vengeur du sang tue le meurtrier, il ne sera pas coupable de meurtre ;
28 car le meurtrier doit demeurer dans sa ville de refuge jusqu'à la mort du grand prêtre ; et, après la mort du grand prêtre, le meurtrier pourra retourner au pays où se trouve sa possession.
29 Ces ordonnances fixeront le droit pour vous et pour vos descendants dans tous les lieux où vous habiterez.
30 Quand un homme en a tué un autre, c'est sur la déposition de témoins qu'on ôtera la vie au meurtrier ; mais un seul témoin ne peut déposer pour faire condamner une personne à mort.

31 Vous n’accepterez pas de rançon pour la vie
d’un meurtrier dont le crime mérite la mort, car
il doit être mis à mort.
32 Vous n’accepterez pas de rançon qui perme-
tte à celui qui s’est enfui dans sa ville de refuge
de revenir habiter dans son pays avant la mort
du grand prêtre.
33 Vous ne souillerez pas le pays où vous serez,
car le sang souille le pays, et il n’y a pour le pays
d’expiation pour le sang qui y a été répandu, que
par le sang de celui qui l’a répandu.
34 Tu ne profaneras pas le pays où vous
demeurerez, et au milieu duquel j’habite ; car je
suis YAHWEH, qui habite au milieu des enfants
d’Israël. »

36

1 Les Chefs des maisons patriarcales de la
famille des fils de Galaad, fils de Machir, fils de
Manassé, d’entre les familles des fils de Joseph,
s’étant approchés, parlèrent devant Moïse et
devant les princes, chefs de maisons patriarcales
des enfants d’Israël.
2 Ils dirent : « YAHWEH a ordonné à mon
seigneur de donner par le sort le pays en
héritage aux enfants d’Israël ; mon seigneur
a aussi reçu de YAHWEH l’ordre de donner
l’héritage de Salphaad, notre frère, à ses filles.
3 Si elles se marient à l’un des fils d’une
autre tribu des enfants d’Israël, leur héritage
sera retranché de l’héritage de nos pères et il
s’ajoutera à celui de la tribu dont elles feront
partie, et il sera retranché du lot de notre
héritage.

4 Et quand viendra le jubilé pour les enfants
d'Israël, leur héritage sera ajouté à celui de la
tribu dont elles feront partie, et leur héritage
sera retranché de l'héritage de la tribu de nos
pères. »

5 Moïse donna ce commandement aux enfants
d'Israël, sur l'ordre de YAHWEH ; il dit : « La
tribu des fils de Joseph a bien parlé.
6 Voici ce qu'ordonne YAHWEH au sujet des
filles de Salphaad : elles se marieront à qui elles
voudront, pourvu qu'elles se marient dans une
famille de la tribu de leur père ;
7 ainsi l'héritage des enfants d'Israël ne
passera pas d'une tribu à une autre tribu,
et les enfants d'Israël s'attacheront chacun à
l'héritage de la tribu de ses pères.
8 Toute fille possédant un héritage dans
quelque tribu des enfants d'Israël se mariera
avec un homme d'une famille de la tribu de son
père, afin que les enfants d'Israël conservent
chacun l'héritage de ses pères.
9 Aucun héritage ne passera d'une tribu à une
autre tribu, mais les tribus des enfants d'Israël
s'attacheront chacune à son héritage. »

10 Comme YAHWEH l'avait ordonné à Moïse,
ainsi firent les filles de Salphaad.
11 Maala, Thersa, Hégla, Melcha et Noa, filles
de Salphaad, se marièrent avec des fils de leurs
oncles ;
12 elles se marièrent dans les familles des fils
de Manassé, fils de Joseph, et ainsi leur héritage
resta dans la tribu de la famille de leur père.

13 Telles sont les ordonnances et les lois que

YAHWEH donna par Moïse aux enfants d'Israël, dans les plaines de Moab, près du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho.

Sainte Bible néo-Crampon Libre

The Holy Bible in French, néo-Crampon Libre translation

Sainte Bible néo-Crampon Libre, une modernisation de la traduction catholique française de Crampon

copyright © 2022 Fraternité de Tibériade

Language: français (French)

Une modernisation de la traduction catholique française de Crampon
This translation is made available to you under the terms of the Creative Commons Attribution Share-Alike license 4.0.
You have permission to share and redistribute this Bible translation in any format and to make reasonable revisions and adaptations of this translation, provided that:

You include the above copyright and source information.

If you make any changes to the text, you must indicate that you did so in a way that makes it clear that the original licensor is not necessarily endorsing your changes.

If you redistribute this text, you must distribute your contributions under the same license as the original.

Pictures included with Scriptures and other documents on this site are licensed just for use with those Scriptures and documents. For other uses, please contact the respective copyright owners.
Note that in addition to the rules above, revising and adapting God's Word involves a great responsibility to be true to God's Word. See Revelation 22:18-19.

2025-06-24

PDF generated using Haiola and XeLaTeX on 24 Jun 2025 from source files dated 24 Jun 2025
07f7bf7c-1ce3-52e3-999f-41fc2e6dd849